



Rapport financier

Premier trimestre de 2023

**Le Mouvement Desjardins enregistre des excédents de
342 M\$ pour le premier trimestre de 2023**

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	Aux et pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 ⁽¹⁾ Retraité	31 mars 2022 ⁽¹⁾ Retraité
(en millions de dollars et en pourcentage)			
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 657 \$	1 579 \$	1 506 \$
Résultat des activités d'assurance	109	263	308
Résultat financier d'assurance net	123	239	100
Revenu net lié aux activités d'assurance	232	502	408
Autres revenus	778	791	702
Revenu net total	2 667	2 872	2 616
Dotation à la provision pour pertes de crédit	105	80	6
Frais autres que d'intérêts			
Frais autres que d'intérêts bruts	2 345	2 525	2 256
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(249)	(262)	(252)
Frais autres que d'intérêts nets	2 096	2 263	2 004
Impôts sur les excédents	124	71	155
Excédents avant ristournes aux membres	342 \$	458 \$	451 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽³⁾			
Particuliers et Entreprises	223 \$	241 \$	218 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	109	140	162
Assurance de dommages	(25)	104	53
Autres	35	(27)	18
	342 \$	458 \$	451 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾			
Ristournes aux membres	106 \$	86 \$	102 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	26	41	16
	132 \$	127 \$	118 \$
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt ⁽⁶⁾	2,22 %	2,07 %	2,09 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾	4,3	5,6	5,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾	0,18	0,12	0,01
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁷⁾	0,50	0,47	0,46
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁸⁾	140	140	134
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁸⁾	127	126	129
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾⁽⁹⁾	81,7	81,8	84,4
Primes souscrites directes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	1 370 \$	2 322 \$	1 243 \$
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾	1 440	1 491	1 320
Ratio des sinistres – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	75,1 %	64,5 %	66,0 %
Bilan et hors bilan			
Actif	398 604 \$	403 944 \$	393 829 \$
Prêts et acceptations nets	252 401	249 695	233 444
Dépôts	262 358	259 836	242 692
Capitaux propres	33 213	32 407	33 425
Biens sous administration ⁽⁷⁾	471 575	447 312	466 512
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	79 390	76 169	85 511
Mesures des fonds propres⁽¹⁰⁾			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽¹⁰⁾	19,9 %	20,2 %	20,6 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽¹⁰⁾	19,9	20,2	20,6
Ratio du total des fonds propres ⁽¹⁰⁾	21,4	21,9	21,5
Ratio TLAC ⁽¹¹⁾	29,3	28,7	25,8
Ratio de levier ⁽¹⁰⁾	7,7	7,6	7,9
Ratio de levier TLAC ⁽¹¹⁾	11,4	10,6	9,7
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽¹⁰⁾	140 232 \$	139 311 \$	135 747 \$
Autres renseignements			
Nombre d'employés	59 384	58 774	55 740

(1) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(4) Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

(5) Dont 8 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (19 M\$ au quatrième trimestre de 2022 et 6 M\$ au premier trimestre de 2022).

(6) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

(7) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

(8) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'Autorité des marchés financiers (AMF), voir la section « Gestion des risques ».

(9) À la suite du passage à IFRS 17, le Mouvement présente dorénavant l'indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises, qui est une mesure financière supplémentaire, en remplacement de l'indice de productivité Mouvement qui était une mesure financière non conforme aux PCGR.

(10) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section « Gestion du capital ».

(11) En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section « Gestion du capital ».

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 12 mai 2023 – Au terme du premier trimestre terminé le 31 mars 2023, le Mouvement Desjardins, plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord, a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 342 M\$, en baisse de 109 M\$ par rapport aux excédents de la période comparative, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Cette diminution des excédents est principalement attribuable à une hausse de la sinistralité dans le secteur Assurance de dommages reflétant essentiellement le coût moyen plus élevé des réclamations en assurance automobile, relié notamment à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures. Par ailleurs, on observe une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit par rapport à celle de la période correspondante de 2022, principalement pour les portefeuilles de prêts aux particuliers et de cartes de crédit. La baisse des excédents s'explique également par l'augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients. Cette diminution des excédents est atténuée par la croissance du revenu net d'intérêts ainsi que par l'augmentation des autres revenus.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 223 M\$. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a procuré un apport aux excédents de 109 M\$, tandis que le secteur Assurance de dommages a connu un déficit de 25 M\$.

Il est important de souligner que le Mouvement Desjardins a adopté, le 1^{er} janvier 2023, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* avec retraitement des données comparatives pour l'exercice 2022. Cette nouvelle norme vise à accroître la transparence et la comparabilité entre les compagnies d'assurance et pourrait amener une volatilité des résultats du Mouvement Desjardins d'une période à l'autre. Néanmoins, cela ne change pas la valeur économique qui sera créée par les contrats d'assurance. En effet, la norme amène seulement des changements quant à la présentation et au moment de la comptabilisation des résultats. Ainsi, ces changements n'ont aucun effet sur les résultats et le rendement générés sur la durée de vie des contrats d'assurance. De plus, comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1^{er} janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter la période comparative pour cet élément. Ceci limite donc la comparabilité des résultats avec la période précédente. Notons que certaines rubriques des états financiers ont été modifiées afin de refléter la nouvelle nomenclature exigée par l'IFRS 17. Pour plus de renseignements sur les changements aux méthodes comptables, se référer à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires. Pour plus de renseignements sur certains concepts introduits par l'IFRS 17, se référer au glossaire du présent rapport de gestion du premier trimestre 2023.

Le montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ a atteint 132 M\$ au premier trimestre de 2023, y compris une provision pour ristournes de 106 M\$ et des remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 26 M\$, dont 8 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses, comparativement à un montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 118 M\$ pour la période correspondante de 2022. À cela s'ajoute le montant des engagements de 4 M\$ pour le premier trimestre de 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 165 M\$ en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

Le Mouvement Desjardins maintient une solide capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 19,9 % et de 21,4 % au 31 mars 2023, alors qu'ils étaient de 20,2 % et de 21,9 % respectivement au 31 décembre 2022.

« La solidité financière de Desjardins nous permet de poursuivre la mise en œuvre des projets prévus dans notre planification stratégique et de soutenir la croissance de nos activités à travers tout le Canada. Également, je suis très fier du travail accompli par la grande équipe Desjardins afin de rendre disponibles plus de 1 500 logements abordables d'ici la fin 2025 » affirme le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport annuel 2022, le rapport financier intermédiaire du premier trimestre de 2023 ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Rapport annuel 2022	Premier trimestre de 2023		
				Rapport financier intermédiaire	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	XXXIX	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	67-73, 123-130	58-66	11	81-83
	3	Principaux risques et risques émergents	53-55, 63-66, 73-101	11, 12		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	53-55, 57, 94, 96-98, 218, 219	29-32, 43, 45-48		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	67-73			
	6	Culture de gestion des risques	69-73			
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	13, 31, 35, 39, 43, 53, 58-60, 67-74			
	8	Simulations de crise	53, 68, 73, 74, 90-92			
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	53, 54	29		10-12, 75, 76
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	56-58, 218, 219	30		14, 15, 25, 75
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	55, 57, 58	32		
	12	Gestion et planification du capital	53-61	27-32		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	59, 74			5-8
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	58, 59, 75, 76, 79, 80, 90-92	30-32		5-7, 9
	15	Risque de crédit	58-61	30-32		50-53, 56
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	59-61	31, 32		5-9, 50
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	79			56
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	94-98	43-48		77
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	94-97, 99-101, 223-225	44-46		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	97-99, 225-229	49-55		
	21	Sources et stratégies de financement	52, 94, 99, 100	43, 49, 50		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	89, 90	38, 39		
	23	Facteurs de risque de marché	88-94, 201-205	37-42		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	90-92	39-41		
	25	Mesures de pertes extrêmes	53, 68, 90-92	39-41		
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	51, 52, 65, 68, 79, 80, 82-88	26, 27, 34-37	6-10	27-56
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	81, 144-163			
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	51, 52, 82-88, 144-163, 177-184	26, 35, 92-98		37-49
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	87, 88, 207-216			57-67
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	80, 81, 87, 88, 207-216			31-35
Autres risques	31	Gestion des autres risques	58-60, 63-66, 71-74, 101-108	32, 34		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	101-103, 223-225			

RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 12 mai 2023, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 mars 2023, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 31 mars 2023 et le rapport annuel 2022 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2022), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/reliations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels, à l'exception des modifications qui résultent de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, au 1^{er} janvier 2023 et qui sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires. L'adoption de cette norme a entraîné des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été retraités et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté dans les états financiers combinés intermédiaires pour tenir compte de cette nouvelle norme.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

6	Mise en garde sur les énoncés prospectifs	26	Revue du bilan
7	Événements importants	26	Gestion du bilan
7	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	26	Actif
9	Le Mouvement Desjardins en bref	27	Passif
10	Évolution du contexte réglementaire	27	Capitaux propres
11	Environnement économique et perspectives	27	Gestion du capital
		33	Arrangements hors bilan
12	Revue des résultats financiers	34	Gestion des risques
12	Incidence de transaction importante	34	Gestion des risques
13	Analyse des résultats	34	Risque de crédit
14	Excédents	37	Risque de marché
15	Revenu net d'intérêts	43	Risque de liquidité
15	Revenu net lié aux activités d'assurance		
16	Autres revenus		
16	Revenu net total		
17	Dotations à la provision pour pertes de crédit		
17	Frais autres que d'intérêts bruts		
17	Impôts sur les excédents		
18	Résultats des secteurs d'activité		
18	Secteur d'activité Particuliers et Entreprises		
19	Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		
21	Secteur d'activité Assurance de dommages		
24	Rubrique Autres		
25	Sommaire des résultats intermédiaires		
		56	Renseignements complémentaires
		56	Contrôles et procédures
		56	Information relative aux parties liées
		56	Méthodes comptables critiques et estimations
		57	Modifications comptables futures
		57	Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF
		58	Glossaire

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2023, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental ou social, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités, ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, au risque fiscal et à la pandémie de COVID-19. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2023.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2023.

Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2023. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Pour établir nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Évolution du modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, tenue les 24 et 25 mars 2023, les délégués des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario ont approuvé la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction du Mouvement Desjardins. Ce changement sera effectif au terme de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars 2024.

Antoine Avril nommé premier vice-président Gestion des risques

Le 13 mars 2023, Antoine Avril, auparavant vice-président et chef de la gestion du risque de crédit, a été nommé premier vice-président Gestion des risques. Il succède ainsi à Francine Champoux qui a quitté pour la retraite à la fin mars 2023.

Acquisition d'activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de 9479-5176 Québec Inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

Les résultats des activités de Worldsource sont comptabilisés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par le Mouvement Desjardins et pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures financières non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont définies ci-après :

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Le retour aux membres et à la collectivité est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études.

Le tableau « Résultats financiers et indicateurs » à la page 13 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Ratios non conformes aux PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Les ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse de la situation ou de la performance financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

[Marge nette d'intérêt](#)

La marge nette d'intérêt est utilisée comme mesure de rentabilité des actifs portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt et le passif moyen portant intérêt constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière du Mouvement Desjardins et correspondent à la moyenne des soldes de fin de mois de la période. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. Le passif moyen portant intérêt comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt. L'actif et le passif moyens portant intérêt excluent les actifs et passifs liés aux assurances, ainsi que tous les autres actifs et passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le tableau « Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens » à la page 15 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur la marge nette d'intérêt, l'actif moyen portant intérêt ainsi que le passif moyen portant intérêt.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

Ces ratios, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure l'effet des coûts attribuables aux polices et les coûts d'acquisition, les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires et d'inclure l'effet de la réassurance détenue dans les indicateurs.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'éliminer les dépenses liées aux revenus exclus du calcul du ratio.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires comprend les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets et les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et du ratio combiné pour le secteur Assurance de dommages.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratio combiné

	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 Retraité	31 mars 2022 Retraité
(en millions de dollars et en pourcentage)			
Revenus des activités d'assurance	1 569 \$	1 586 \$	1 518 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽¹⁾	67	56	43
Revenus des activités d'assurance nets	1 502 \$	1 530 \$	1 475 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 593 \$	1 424 \$	1 355 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et coûts d'acquisition	312	326	317
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	106	84	36
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽¹⁾	47	27	29
Charges afférentes aux sinistres nets	1 128 \$	987 \$	973 \$
Frais autres que d'intérêts bruts	257 \$	256 \$	236 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽²⁾ et certains éléments ⁽³⁾	107	110	104
Plus : Frais d'acquisition inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et certains éléments ⁽³⁾	255	267	255
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	405 \$	413 \$	387 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	106 \$	84 \$	36 \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽¹⁾	13	10	1
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	93 \$	74 \$	35 \$
Ratio des sinistres	75,1 %	64,5 %	66,0 %
Ratio des frais	27,0	27,0	26,2
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	6,2	4,8	2,4
Ratio combiné	108,3	96,3	94,6

⁽¹⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽³⁾ Proviennent principalement des frais de gestion de placements ainsi que certains autres frais.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 58 à 66.

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 398,6 G\$. Au 31 mars 2023, il regroupe 209 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 59 300 employés et sur l'engagement de près de 2 440 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* (LCSF). La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement Desjardins. La section « Gestion du capital » du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2023 présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital. Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur les 10 juillet 2019, 1^{er} juin 2020 et 1^{er} juin 2021, tandis que celles qui sont relatives à l'obligation de déclaration entreront en vigueur en 2023 et en 2024. Suivant la publication de ces changements réglementaires, un projet a été déployé au sein du Mouvement Desjardins de façon à ce que ses systèmes, processus et procédures soient modifiés en conséquence. D'autres changements réglementaires sont entrés en vigueur de 2020 à 2022, notamment pour assujettir les plateformes de sociofinancement. De nouveaux changements réglementaires à la LRPCFAT et ses règlements ont été publiés dans la Gazette du Canada le 18 février 2023. Après analyse, le seul changement affectant les entités déclarantes du Mouvement Desjardins est la cotisation que les entités déclarantes devront verser au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir leurs frais d'examen.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, y compris au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. Son objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence s'est amorcé le 17 mai 2021 avec l'abandon du taux offert en dollars canadiens (*Canadian Dollar Offered Rate* ou CDOR) à 6 mois et à 12 mois. De plus, le 5 mars 2021, les administrateurs de taux ont annoncé que la cessation officielle de la publication du *London Interbank Offered Rate* (LIBOR) aurait lieu après le 31 décembre 2021 pour toutes les devises à l'exception de certains LIBOR US dont la publication ne cessera qu'après le 30 juin 2023. Par la suite, le 29 juillet 2021, les administrateurs des taux LIBOR US ont officiellement recommandé le recours aux taux à terme prospectif du *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) pour les prêts, ce qui conclut la dernière étape du plan de transition qui avait été lancé afin de promouvoir l'utilisation des taux SOFR. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), l'administrateur du CDOR, a annoncé qu'il cesserait la publication de toutes les échéances du CDOR après le 28 juin 2024. Cette annonce a enclenché la période de transition en deux étapes, recommandée par le groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOT) dans son livre blanc en décembre 2021. Au terme de la première étape du plan de transition, soit le 30 juin 2023, le CDOR devra être remplacé par le taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) pour les nouveaux produits dérivés (sauf dans certaines circonstances précises) ainsi que pour les valeurs mobilières. Au terme de la deuxième étape du plan de transition, soit le 28 juin 2024, les contrats de prêt assujettis au CDOR devront quant à eux avoir transitionné vers le taux CORRA ou tout autre taux de référence alternatif en vigueur au moment de la cessation. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOT a confirmé la création d'un taux CORRA à terme à la suite du fort intérêt exprimé par les entreprises canadiennes d'avoir un taux à terme prospectif disponible. L'utilisation du taux CORRA à terme pour certaines échéances, dont la disponibilité est prévue vers la fin du troisième trimestre de 2023, sera toutefois limitée aux prêts et aux instruments financiers dérivés liés à des stratégies de couverture accessoires. Le Mouvement Desjardins a mis en place à l'interne un groupe de travail sur la réforme des taux d'intérêt de référence visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence, dont le CDOR, vers des taux sans risque. L'abandon du CDOR, y compris l'effet sur les relations de couverture, est également géré par ce groupe de travail.

Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives ont continué en 2022 et au premier trimestre de 2023 de développer des encadrements et des normes en lien avec les changements climatiques.

- Le BSIF a publié en mars 2023 la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Cette ligne directrice comporte deux chapitres (Attentes en matière de gouvernance et de gestion des risques, et Communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques). Sa mise en application se fera de manière progressive à la fin des exercices 2024 à 2026, en fonction des organisations et des éléments d'information.
- Sur la scène internationale, l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), mis en place par l'IFRS Foundation, prévoit publier en juin 2023 les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2).
- Un projet de loi sur la finance alignée sur le climat (S-243), déposé au Sénat en mars 2022, est actuellement en deuxième lecture, et vise à obliger les banques à augmenter les pondérations de risques et les requis de réserves de capital pour les financements exposés aux risques de transition aigus.
- Les ACVM ont effectué jusqu'en février 2022 une consultation sur le projet de *Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques*.
- La Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié, en janvier 2022, le rapport définitif du projet pilote visant l'analyse de scénarios climatiques.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, lorsque pertinent, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et de la divulgation en matière de facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la sous-section « Risque environnemental ou social » de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2022 et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2022 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

L'économie mondiale a ralenti en seconde moitié de 2022, mais la baisse de cadence a été moins prononcée qu'appréhendé. De plus, la croissance est encore au rendez-vous au début de 2023. L'amélioration des chaînes d'approvisionnement s'est poursuivie au cours des derniers mois. Les coûts de transport maritime sont revenus sous les niveaux qui prévalaient avant la pandémie. La météo particulièrement favorable en Europe pendant les pires mois de l'hiver a fait en sorte que le Vieux Continent a pu passer au travers de la crise énergétique sans trop de heurts. On remarque d'ailleurs que certains indices de confiance se sont améliorés en Europe et ailleurs. L'inflation demeure cependant élevée, notamment du côté des indices qui excluent les aliments et l'énergie. Les effets des hausses de taux directeurs visant à combattre les augmentations des prix tardent à se manifester sur l'ensemble de l'économie, mais il sera difficile d'y échapper. On remarque un rebond de l'économie chinoise depuis que le gouvernement a assoupli ses principales mesures sanitaires. L'économie chinoise reste cependant aux prises avec un marché immobilier qui demeure enlisé et une demande mondiale de biens qui devrait faiblir.

La croissance devrait ralentir davantage dans la plupart des pays à mesure que 2023 progressera. La progression de l'économie mondiale devrait s'améliorer en 2024 alors que l'inflation aura assez ralenti pour appuyer les revenus réels et pour permettre un début de baisses de taux directeurs de la part des principales banques centrales. Après une croissance de 2,4 % en 2023, le PIB réel mondial devrait progresser de 2,9 % en 2024.

Les principaux indices boursiers mondiaux ont débuté l'année 2023 en croissance, alimentés par la diminution de l'inflation et par la modération du rythme des hausses de taux directeurs par les banques centrales. Les perspectives de bénéfices des entreprises se sont cependant détériorées sous l'effet des taux d'intérêt élevés et du ralentissement de la croissance économique. Les problèmes ayant touché certaines banques américaines et européennes en mars ont aussi ramené plus d'inquiétudes, entraînant une diminution marquée des taux d'intérêt sur les obligations gouvernementales de long terme. Ce contexte de plus forte volatilité et de ralentissement économique pourrait continuer de pénaliser les rendements des marchés boursiers pour une bonne partie de l'année 2023.

États-Unis

L'économie américaine et surtout son marché du travail ont débuté 2023 sur une note positive. Il s'est créé plus d'un million d'emplois au cours des quatre premiers mois de l'année, et ce, malgré une augmentation des annonces de mises à pied dans certains secteurs. La consommation a aussi été vigoureuse en tout début d'année. Même le marché de l'habitation a montré des signes de stabilisation après d'importants reculs en 2022. L'économie américaine montre donc une certaine résilience face aux 500 points de base de hausses de taux directeurs effectuées par la Réserve fédérale.

L'augmentation des taux directeurs et le resserrement déjà perceptible des conditions de crédit, qui devraient se poursuivre à la lumière des problèmes du secteur bancaire qui sont devenus apparents en mars, affecteront plus durement l'activité économique à partir de l'été et quelques trimestres de décroissances du PIB réel devraient s'en suivre. La situation devrait s'améliorer au cours de 2024. Après une hausse de seulement 1,1 % en 2023, le PIB réel américain devrait croître de 1,4 % en 2024.

Canada

La Banque du Canada a augmenté ses taux d'intérêt directeurs à 8 reprises entre mars 2022 et janvier 2023. Le taux cible des fonds à un jour est ainsi passé de 0,25 % à 4,50 %. Les effets restrictifs de ces hausses de taux d'intérêt se sont particulièrement fait sentir au sein du marché de l'habitation et des dépenses de consommation de certains biens durables. Cela dit, l'économie canadienne fait preuve de résilience à bien des égards. Le marché du travail demeure vigoureux avec un taux de chômage près de son creux historique et la consommation et les investissements restent relativement robustes dans certains secteurs. C'est notamment le cas des ventes d'automobiles neuves, qui profitent d'une demande refoulée découlant des problèmes d'approvisionnement observés précédemment. Le momentum s'est poursuivi au début de 2023 et les données actuellement disponibles laissent croire que le PIB réel a continué de croître au premier trimestre de l'année.

Selon la Banque du Canada, l'effet maximal d'une hausse de taux d'intérêt ne se fait sentir qu'après un délai de 18 à 24 mois. C'est donc dire que les effets restrictifs des hausses de taux décrétées en 2022 et au début de 2023 seront de plus en plus importants au fur et à mesure que l'année 2023 progressera. Dans ces conditions, une légère récession de l'économie canadienne est attendue plus tard en 2023. Si l'inflation continue de reculer comme prévu, la Banque du Canada pourrait initier une diminution graduelle de ses taux d'intérêt directeurs à compter de la fin de 2023 pour ramener progressivement la politique monétaire à une position plus neutre. Après une hausse de 3,4 % en 2022, le PIB réel canadien pourrait donc croître de seulement 1,1 % en 2023. Un gain de 0,7 % est prévu pour 2024.

Québec

L'économie du Québec a évolué en dents de scie en deuxième moitié de 2022. Le PIB réel a rebondi de 1,9 %, sur une base annualisée, au dernier trimestre, après avoir diminué de 1,3 % le trimestre précédent. La forte progression des dépenses de consommation à la fin de 2022 s'explique en partie par les versements de 400 \$ à 600 \$ effectués par le gouvernement du Québec. La croissance économique de 2,8 % sur l'ensemble de l'année 2022 est excellente, surtout que le marché immobilier résidentiel s'est considérablement affaibli en raison de la remontée des taux d'intérêt. Ceux-ci se maintiendront à un niveau élevé en 2023, ce qui entraînera un ralentissement des dépenses de consommation. La situation financière des ménages semble, en général, assez solide pour éviter une baisse de la consommation cette année. Le taux d'épargne de 13,9 % au dernier trimestre de 2022 s'avère nettement plus élevé que celui de 7,5 % d'avant la pandémie. En 2023, le soutien financier des gouvernements, le bas niveau du taux de chômage et de fortes hausses salariales devraient atténuer les effets de l'inflation et du niveau élevé des taux d'intérêt. La situation financière des entreprises endettées continuera à se détériorer. La tendance à la baisse des investissements amorcée depuis la mi-2022 se poursuivra en 2023. De plus, les exportations seront de plus en plus affectées par les difficultés de l'économie mondiale. L'économie du Québec pourra difficilement échapper à une récession cette année. La chute du marché de l'habitation se poursuivra, les dépenses de consommation seront au ralenti et les entreprises devront faire face à des difficultés croissantes.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

INCIDENCE DE TRANSACTION IMPORTANTE

Acquisition d'activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de 9479-5176 Québec Inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

Le tableau suivant présente l'incidence de cette acquisition sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins inclus dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Incidence de l'acquisition de Worldsource

(en millions de dollars)	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023
Autres revenus	17 \$
Revenu net total	17
Frais autres que d'intérêts nets	19
Impôts sur les excédents	—
Déficit net de la période	(2) \$

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 ⁽¹⁾ Retraité	31 mars 2022 ⁽¹⁾ Retraité
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 657 \$	1 579 \$	1 506 \$
Résultat des activités d'assurance			
Revenus des activités d'assurance	2 493	2 480	2 377
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 358)	(2 177)	(2 056)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(26)	(40)	(13)
	109	263	308
Résultat financier d'assurance net			
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 080	286	(2 372)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(999)	(30)	2 588
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	42	(17)	(116)
	123	239	100
Revenu net lié aux activités d'assurance	232	502	408
Autres revenus			
Frais de service sur les dépôts et les paiements	113	115	104
Commissions sur les prêts et les cartes	266	256	222
Services de courtage et de fonds de placement	253	235	268
Honoraires de gestion et de services de garde	163	182	159
Autres revenus (pertes) nets de placement	(110)	(60)	(161)
Revenus de change	39	42	31
Autres	54	21	79
	778	791	702
Revenu net total	2 667	2 872	2 616
Dotation à la provision pour pertes de crédit	105	80	6
Frais autres que d'intérêts			
Frais autres que d'intérêts bruts	2 345	2 525	2 256
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(249)	(262)	(252)
Frais autres que d'intérêts nets	2 096	2 263	2 004
Impôts sur les excédents	124	71	155
Excédents avant ristournes aux membres	342 \$	458 \$	451 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité⁽³⁾			
Particuliers et Entreprises	223 \$	241 \$	218 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	109	140	162
Assurance de dommages	(25)	104	53
Autres	35	(27)	18
	342 \$	458 \$	451 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾			
Ristournes aux membres	106 \$	86 \$	102 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	26	41	16
	132 \$	127 \$	118 \$
Indicateurs			
Marge nette d'intérêt ⁽⁶⁾	2,22 %	2,07 %	2,09 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁷⁾	4,3	5,6	5,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁷⁾	0,18	0,12	0,01
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	81,7	81,8	84,4
Primes souscrites directes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁷⁾	1 370 \$	2 322 \$	1 243 \$
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁷⁾	1 440	1 491	1 320
Ratio des sinistres – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	75,1 %	64,5 %	66,0 %

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽⁴⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

⁽⁵⁾ Dont 8 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (19 M\$ au quatrième trimestre de 2022 et 6 M\$ au premier trimestre de 2022).

⁽⁶⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

⁽⁸⁾ À la suite du passage à IFRS 17, le Mouvement présente dorénavant l'indice de productivité du secteur Particuliers et Entreprises, qui est une mesure financière supplémentaire, en remplacement de l'indice de productivité Mouvement qui était une mesure financière non conforme aux PCGR.

Excédents

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2023, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 342 M\$, en baisse de 109 M\$ par rapport aux excédents de la période comparative, retraités à la suite de l'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Cette diminution des excédents est principalement attribuable à une hausse de la sinistralité dans le secteur Assurance de dommages reflétant essentiellement le coût moyen plus élevé des réclamations en assurance automobile, relié notamment à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures. Par ailleurs, on observe une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit par rapport à celle de la période correspondante de 2022, principalement pour les portefeuilles de prêts aux particuliers et de cartes de crédit. La baisse des excédents s'explique également par l'augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients. Cette diminution des excédents est atténuée par la croissance du revenu net d'intérêts ainsi que par l'augmentation des autres revenus.

Par sa nature de groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités, un rôle qu'il a poursuivi au premier trimestre de 2023.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 132 M\$, en hausse de 14 M\$ comparativement au premier trimestre de 2022.
 - Provision pour ristournes de 106 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, en hausse de 4 M\$ par rapport à la période correspondante de 2022.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 26 M\$, comparativement à 16 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 8 M\$ au premier trimestre de 2023 et 6 M\$ au premier trimestre de 2022, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 4 M\$ au premier trimestre de 2023 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 165 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 223 M\$**, en hausse de 5 M\$, ou de 2,3 %, par rapport à la même période en 2022 en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de la période correspondante de 2022, principalement pour les portefeuilles de prêts aux particuliers et de cartes de crédit.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 109 M\$**, en baisse de 53 M\$, ou de 32,7 %, par rapport au premier trimestre de 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution du résultat financier d'assurance net.
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison notamment de la hausse des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité.
 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des autres revenus en lien avec les revenus nets de placement hors activités d'assurance.
 - Résultat des activités d'assurance en légère hausse en raison de la poursuite de la bonne expérience en invalidité de longue durée en assurance collective, laquelle est partiellement compensée par une expérience moins favorable en assurance individuelle.
- Assurance de dommages : **déficit de 25 M\$**, comparativement à des excédents de 53 M\$ au premier trimestre de 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté au trimestre comparatif de 2022 essentiellement en raison de la hausse du coût moyen des réclamations en assurance automobile, liée notamment à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures.
 - Ratio des pertes sur contrats déficitaires supérieur à celui constaté au trimestre comparatif essentiellement en assurance automobile.
 - En contrepartie, hausse du résultat financier d'assurance net.
- **Rendement des capitaux propres de 4,3 %**, comparativement à 5,5 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2022, en raison principalement de la diminution des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 Retraité	31 mars 2022 Retraité
Excédents avant ristournes aux membres	342 \$	458 \$	451 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(15)	(11)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	339 \$	443 \$	440 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	31 920 \$	31 508 \$	32 540 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾⁽²⁾	4,3 %	5,6 %	5,5 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

Revenu net d'intérêts

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 1 657 M\$, en hausse de 151 M\$, ou de 10,0 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Hausse des revenus d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
- **Marge nette d'intérêt de 2,22 %** pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, en hausse de 13 points de base par rapport à la période correspondante de 2022. Cette augmentation provient principalement de la croissance du volume moyen des prêts jumelée à la hausse des taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le calcul de la marge nette d'intérêt.

Revenu net d'intérêts sur l'actif et le passif moyens

Pour les périodes de trois mois terminées le

(en millions de dollars et en pourcentage)	31 mars 2023			31 décembre 2022			31 mars 2022		
	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen	Volume moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif									
Actifs portant intérêt ⁽¹⁾	303 035 \$	3 138 \$	4,20 %	302 142 \$	2 925 \$	3,84 %	291 851 \$	1 872 \$	2,60 %
Autres actifs	10 735			10 895			9 566		
Total de l'actif	313 770 \$	3 138 \$	4,06 %	313 037 \$	2 925 \$	3,71 %	301 417 \$	1 872 \$	2,52 %
Passif et capitaux propres									
Passifs portant intérêt ⁽¹⁾	265 910 \$	1 481 \$	2,26 %	262 241 \$	1 346 \$	2,04 %	246 233 \$	366 \$	0,60 %
Autres passifs	20 907			26 493			35 872		
Capitaux propres	26 953			24 303			19 312		
Total du passif et des capitaux propres	313 770 \$	1 481 \$	1,91 %	313 037 \$	1 346 \$	1,71 %	301 417 \$	366 \$	0,49 %
Revenu net d'intérêts		1 657 \$			1 579 \$			1 506 \$	
Marge nette d'intérêt⁽²⁾			2,22 %			2,07 %			2,09 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

Revenu net lié aux activités d'assurance

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 232 M\$⁽¹⁾, en baisse de 176 M\$, ou de 43,1 %, par rapport au premier trimestre de 2022. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 152 M\$, en hausse de 2 M\$, ou de 1,3 %. Cette augmentation provient de l'effet globalement plus favorable de l'expérience pour les contrats d'assurance court terme, essentiellement en assurance collective, compensée en partie par l'effet défavorable de l'expérience pour les contrats d'assurance long terme, principalement en assurance individuelle.
 - Revenus des activités d'assurance de 945 M\$, en hausse de 64 M\$, ou de 7,3 %. En incluant les revenus de réassurance de 49 M\$ présentés sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 56 M\$, ou de 6,0 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation des primes provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Revenus des activités d'assurance supérieurs pour les contrats d'assurance long terme, essentiellement en épargne retraite collective et en assurance individuelle.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 775 M\$, en hausse de 44 M\$, ou de 6,0 %. En incluant les charges de réassurance de 67 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 54 M\$, ou de 6,9 %, attribuable au niveau réel supérieur des charges attribuables et des prestations pour l'ensemble des lignes d'affaires.

⁽¹⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

- Résultat financier d'assurance net de 61 M\$, en baisse de 68 M\$, ou de 52,7 %. Le résultat financier d'assurance net de la période courante est composé principalement des revenus provenant des placements immobiliers ainsi que des actifs à revenus variables.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 917 M\$, comparativement à des pertes de 2 202 M\$, au trimestre comparatif.
 - Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements au 1^{er} janvier 2023 et par conséquent de ne pas retraiter la période comparative. Les résultats financiers de 2022 ne représentent donc pas un juste comparatif puisque le portefeuille de placements était géré en fonction de la norme comptable alors en vigueur et ne reflétait pas la reclassification comptable de certains actifs.
 - Les revenus nets de placement d'assurance de la période ont été affectés favorablement, alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement au trimestre comparatif par les taux d'intérêt. Un effet inverse se manifeste dans les charges financières d'assurance nettes en raison de l'application de la stratégie de gestion actif-passif.
 - Charges financières d'assurance nettes de 886 M\$, comparativement à des revenus de 2 429 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 30 M\$ (charges financières de 98 M\$ au premier trimestre de 2022), les charges financières d'assurance nettes sont de 856 M\$, comparativement à des revenus de 2 331 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'effet lié au changement de taux d'actualisation et autres hypothèses financières sur les passifs de contrats d'assurance. Rappelons que le premier trimestre de 2022 avait été marqué par une hausse des taux d'intérêt.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance en baisse de 181 M\$, ou de 120,7 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 569 M\$, en hausse de 51 M\$, ou de 3,4 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédées de 68 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 26 M\$, ou de 1,7 %, principalement attribuable à la croissance des affaires en assurance de biens.
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 593 M\$, en hausse de 238 M\$, ou de 17,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 61 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 207 M\$ ou de 15,6 % essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 75,1 %, alors qu'il était de 66,0 %, au trimestre comparatif de 2022.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté au trimestre comparatif de 2022, soit 77,4 % comparativement à 70,0 %, essentiellement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2022, soit (2,3) % comparativement à (5,3) %, attribuable à l'assurance de biens et automobile.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs nul, alors qu'il était de 1,3 % au trimestre comparatif de 2022. Le premier trimestre de 2022 avait été marqué par un événement majeur, soit des inondations en Ontario et au Québec.
 - Ratio des pertes sur contrats déficitaires de 6,2 %, alors qu'il était de 2,4 % au trimestre comparatif de 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
- Résultat financier d'assurance net de 93 M\$, en hausse de 95 M\$.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 200 M\$, comparativement à des pertes de 153 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2022, principalement en raison d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2022.
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées au premier trimestre de 2022.
 - Charges financières d'assurance nettes de 119 M\$, comparativement à des revenus de 169 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 12 M\$ (charges financières de 18 M\$ au premier trimestre de 2022), les charges financières d'assurance nettes sont de 107 M\$, comparativement à des revenus de 151 M\$ au trimestre comparatif. Les variations sont attribuables à l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse avait été constatée au premier trimestre de 2022.

Autres revenus

[Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022](#)

Les autres revenus se sont élevés à 778 M\$, en hausse de 76 M\$, ou de 10,8 %, par rapport au premier trimestre de 2022, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- Revenus de placement hors activités d'assurance de personnes supérieurs à ceux du trimestre comparatif, essentiellement pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires.

Revenu net total

Pour le premier trimestre de 2023, **le revenu net total a atteint 2 667 M\$,** en hausse de 51 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2022.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 105 M\$, en hausse de 99 M\$ par rapport à la même période en 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise à jour de l'information prospective et de certains paramètres de risque de crédit, ainsi qu'à une hausse du risque pour les portefeuilles de prêts aux particuliers. Par ailleurs, la dotation en lien avec les portefeuilles de cartes de crédit est également en augmentation, en raison principalement de la variation positive des effets volume et risque, ainsi que de la mise à jour de certains paramètres, partiellement contrebalancées par la mise à jour des informations prospectives.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2023 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,18 % pour le premier trimestre de 2023, en hausse par rapport à celui de 0,01 % pour la période correspondante de 2022, en raison de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit, comme cela a été expliqué précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,50 %, comparativement à 0,46 %, au 31 mars 2022.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 Retraité	31 mars 2022 Retraité
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	105 \$	80 \$	6 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	(4)	3	—
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	109 \$	77 \$	6 \$
Prêts bruts moyens	252 068	249 418	232 892
Acceptations brutes moyennes	16	81	178
Prêts et acceptations bruts moyens⁽¹⁾	252 084 \$	249 499 \$	233 070 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾⁽²⁾	0,18 %	0,12 %	0,01 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Frais autres que d'intérêts bruts

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

Les frais autres que d'intérêts bruts ont atteint 2 345 M\$, en hausse de 89 M\$, ou de 3,9 %, comparativement au premier trimestre de 2022, essentiellement attribuable à l'augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

Impôts sur les excédents

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 124 M\$, en baisse de 31 M\$ par rapport au premier trimestre de 2022.

- Taux d'imposition effectif⁽¹⁾ de 26,6 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, comparativement à 25,6 % pour la période correspondante de 2022.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2022 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 30 à 43 du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature, ainsi que de réseaux complémentaires et d'équipes spécialisées mobiles, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 ⁽¹⁾	31 mars 2022 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 532 \$	1 511 \$	1 284 \$
Autres revenus	700	705	649
Revenu net total	2 232	2 216	1 933
Dotation à la provision pour pertes de crédit	109	79	6
Frais autres que d'intérêts bruts	1 823	1 813	1 632
Impôts sur les excédents	77	83	77
Excédents avant ristournes aux membres	223	241	218
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	78	64	75
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	145 \$	177 \$	143 \$
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽²⁾	250 029 \$	247 255 \$	230 092 \$
Dépôts moyens ⁽²⁾	222 196	215 310	206 745
Indice de productivité ⁽²⁾	81,7 %	81,8 %	84,4 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,18	0,13	0,01
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽²⁾	0,50	0,48	0,46

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

- **Excédents avant ristournes aux membres de 223 M\$**, en hausse de 5 M\$, ou de 2,3 %, par rapport à la même période en 2022 en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
 Cette hausse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Dotation à la provision pour pertes de crédit supérieure à celle de la période correspondante de 2022, principalement pour les portefeuilles de prêts aux particuliers et de cartes de crédit.
- **Revenu net d'intérêts de 1 532 M\$**, en hausse de 248 M\$, ou de 19,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Augmentation du rendement moyen des prêts attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - Croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
 - Hausse des revenus d'intérêts provenant des liquidités également attribuable au contexte de hausse des taux d'intérêt.
 - En contrepartie, augmentation des frais d'intérêts sur les dépôts en lien principalement avec la croissance des taux d'intérêt et la migration des déposants vers des produits à terme à taux plus élevés.
- **Autres revenus de 700 M\$**, en hausse de 51 M\$, ou de 7,9 %, en raison principalement de l'augmentation des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes de crédit.
- **Revenu net total de 2 232 M\$**, en hausse de 299 M\$, ou de 15,5 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 109 M\$**, en hausse de 103 M\$ par rapport à la même période de 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise à jour de l'information prospective et de certains paramètres de risque de crédit, ainsi qu'à une hausse du risque pour les portefeuilles de prêts aux particuliers. Par ailleurs, la dotation en lien avec les portefeuilles de cartes de crédit est également en augmentation, en raison principalement de la variation positive des effets volume et risque, ainsi que de la mise à jour de certains paramètres, partiellement contrebalancées par la mise à jour des informations prospectives.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 823 M\$**, en hausse de 191 M\$, ou de 11,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - Augmentation des frais liés au programme de récompenses en lien avec la croissance des volumes des activités de paiement.
- **Indice de productivité à 81,7 %**, comparativement à 84,4 % pour la période correspondante de 2022, en raison notamment de la croissance des revenus.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes, aux entreprises et à leurs employés.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle. Ce secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Depuis le 1^{er} mars 2023, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend également les activités résultant de l'acquisition de Worldsource qui se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 Retraité	31 mars 2022 Retraité
Revenu net d'intérêts	4 \$	3 \$	— \$
Résultat des activités d'assurance			
Revenus des activités d'assurance	945	958	881
Charges afférentes aux activités d'assurance	(775)	(821)	(731)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(18)	(21)	—
	152	116	150
Résultat financier d'assurance net			
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	917	227	(2 202)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(886)	(39)	2 429
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	30	(17)	(98)
	61	171	129
Revenu net lié aux activités d'assurance	213	287	279
Autres revenus	362	299	322
Revenu net total	579	589	601
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(1)	(1)	—
Frais autres que d'intérêts			
Frais autres que d'intérêts bruts	521	507	484
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(93)	(104)	(99)
Frais autres que d'intérêts nets	428	403	385
Impôts sur les excédents	43	47	54
Excédents nets de la période	109 \$	140 \$	162 \$
Indicateurs			
Marge sur services contractuels (MSC) ⁽²⁾			
MSC totale ⁽²⁾⁽³⁾	2 668 \$	2 627 \$	2 866 \$
MSC sur les nouvelles ventes ⁽²⁾⁽⁴⁾	11	49	11
MSC totale et ajustement au titre du risque non financier ⁽²⁾⁽⁵⁾ /passifs (actifs) des contrats d'assurance et de réassurance ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	17,1 %	17,3 %	17,7 %
Ventes nettes d'épargne ⁽⁷⁾	592 \$	(301) \$	2 144 \$
Ventes d'assurance ⁽⁷⁾	156	83	136
Primes souscrites directes ⁽⁷⁾	1 370	2 322	1 243
Primes d'assurance collective ⁽⁷⁾	931	913	874
Primes d'assurance individuelle ⁽⁷⁾	250	254	238
Primes de rentes ⁽⁷⁾	126	1 086	73
Encaissements liés aux fonds distincts ⁽⁷⁾	1 260	831	955

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽³⁾ MSC totale de 2 923 M\$ (3 190 M\$ au 31 mars 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 255 M\$ (324 M\$ au 31 mars 2022).

⁽⁴⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 13 M\$ (12 M\$ au 31 mars 2022) présentée nette de la réassurance d'un montant de 2 M\$ (1 M\$ au 31 mars 2022).

⁽⁵⁾ Ajustement au titre du risque non financier de 751 M\$ (753 M\$ au 31 mars 2022) présenté net de la réassurance d'un montant de 135 M\$ (133 M\$ au 31 mars 2022).

⁽⁶⁾ Passifs (actifs) des contrats d'assurance de 19 918 M\$ (20 413 M\$ au 31 mars 2022) présentés nets de la réassurance d'un montant de 675 M\$ (736 M\$ au 31 mars 2022).

⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

- **Excédents nets de 109 M\$**, en baisse de 53 M\$, ou de 32,7 %, par rapport au premier trimestre de 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution du résultat financier d'assurance net.
 - Augmentation des frais autres que d'intérêts en raison notamment de la hausse des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité.
 Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des autres revenus en lien avec les revenus nets de placement hors activités d'assurance.
 - Résultat des activités d'assurance en légère hausse en raison de la poursuite de la bonne expérience en invalidité de longue durée en assurance collective, laquelle est partiellement compensée par une expérience moins favorable en assurance individuelle.
- **Résultat des activités d'assurance de 152 M\$**, en hausse de 2 M\$, ou de 1,3 %. Cette augmentation provient de l'effet globalement plus favorable de l'expérience pour les contrats d'assurance court terme, essentiellement en assurance collective, compensée en partie par l'effet défavorable de l'expérience pour les contrats d'assurance long terme, principalement en assurance individuelle.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 945 M\$, en hausse de 64 M\$, ou de 7,3 %. En incluant les revenus de réassurance de 49 M\$ présentés sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 56 M\$, ou de 6,0 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation des primes provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Revenus des activités d'assurance supérieurs pour les contrats d'assurance long terme, essentiellement en épargne retraite collective et en assurance individuelle.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 775 M\$, en hausse de 44 M\$, ou de 6,0 %. En incluant les charges de réassurance de 67 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 54 M\$, ou de 6,9 %, attribuable au niveau réel supérieur des charges attribuables et des prestations pour l'ensemble des lignes d'affaires.
- **Résultat financier d'assurance net de 61 M\$**, en baisse de 68 M\$, ou de 52,7 %. Le résultat financier d'assurance net de la période courante est composé principalement des revenus provenant des placements immobiliers ainsi que des actifs à revenus variables.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 917 M\$, comparativement à des pertes de 2 202 M\$, au trimestre comparatif.
 - Comme le permet l'IFRS 17, le Mouvement a fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements au 1^{er} janvier 2023 et par conséquent de ne pas retraiter la période comparative. Les résultats financiers de 2022 ne représentent donc pas un juste comparatif puisque le portefeuille de placements était géré en fonction de la norme comptable alors en vigueur et ne reflétait pas la reclassification comptable de certains actifs.
 - Les revenus nets de placement d'assurance de la période ont été affectés favorablement, alors que ceux-ci avaient été affectés défavorablement au trimestre comparatif par les taux d'intérêt. Un effet inverse se manifeste dans les charges financières d'assurance nettes en raison de l'application de la stratégie de gestion actif-passif.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 886 M\$, comparativement à des revenus de 2 429 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 30 M\$ (charges financières de 98 M\$ au premier trimestre de 2022), les charges financières d'assurance nettes sont de 856 M\$, comparativement à des revenus de 2 331 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'effet lié au changement de taux d'actualisation et autres hypothèses financières sur les passifs de contrats d'assurance. Rappelons que le premier trimestre de 2022 avait été marqué par une hausse des taux d'intérêt.
- **Autres revenus de 362 M\$**, en hausse de 40 M\$, ou de 12,4 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus de placement hors activités d'assurance supérieurs à ceux du trimestre comparatif, essentiellement pour les contrats d'investissement ne transférant pas de risque d'assurance aux titulaires.
 - Revenus des activités résultant de l'acquisition de Worldsource.
 - En contrepartie, baisse des revenus provenant des actifs sous gestion.
- **Revenu net total de 579 M\$**, en baisse de 22 M\$, ou de 3,7 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 521 M\$**, en hausse de 37 M\$, ou de 7,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des frais liés au personnel, à la technologie et à la sécurité afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
 - En contrepartie, baisse des charges liées aux actifs sous gestion.
 Précisons que 93 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 99 M\$ au premier trimestre de 2022.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 Retraité	31 mars 2022 Retraité
(en millions de dollars et en pourcentage)			
Résultat des activités d'assurance			
Revenus des activités d'assurance	1 569 \$	1 586 \$	1 518 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 593)	(1 424)	(1 355)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(7)	(19)	(13)
	(31)	143	150
Résultat financier d'assurance net			
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	200	89	(153)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(119)	10	169
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	12	—	(18)
	93	99	(2)
Revenu net lié aux activités d'assurance	62	242	148
Autres revenus (pertes)	(8)	(19)	(5)
Revenu net total	54	223	143
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(2)	—	—
Frais autres que d'intérêts			
Frais autres que d'intérêts bruts	257	256	236
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(164)	(166)	(163)
Frais autres que d'intérêts nets	93	90	73
Impôts sur les excédents	(12)	29	17
Excédents (déficit) nets de la période	(25) \$	104 \$	53 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	(28) \$	89 \$	42 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	3	15	11
Indicateurs			
Primes souscrites directes ⁽²⁾	1 440 \$	1 491 \$	1 320 \$
Ratio des sinistres ⁽³⁾	75,1 %	64,5 %	66,0 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽³⁾	77,4	76,0	70,0
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽³⁾	—	1,6	1,3
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽³⁾	(2,3)	(13,1)	(5,3)
Ratio des frais ⁽³⁾	27,0	27,0	26,2
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽³⁾	6,2	4,8	2,4
Ratio combiné ⁽³⁾	108,3	96,3	94,6

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 7 à 9.

Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022

- **Déficit net de 25 M\$**, comparativement à des excédents nets de 53 M\$ au premier trimestre de 2022. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté au trimestre comparatif de 2022 essentiellement en raison de la hausse du coût moyen des réclamations en assurance automobile, liée notamment à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures.
 - Ratio des pertes sur contrats déficitaires supérieur à celui constaté au trimestre comparatif essentiellement en assurance automobile.
 - En contrepartie, hausse du résultat financier d'assurance net.
- **Résultat des activités d'assurance** en baisse de 181 M\$, ou de 120,7 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 1 569 M\$, en hausse de 51 M\$, ou de 3,4 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédées de 68 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 26 M\$, ou de 1,7 %, principalement attribuable à la croissance des affaires en assurance de biens.
 - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 1 593 M\$, en hausse de 238 M\$, ou de 17,6 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 61 M\$ présentées sous la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 207 M\$ ou de 15,6 % essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 75,1 %, alors qu'il était de 66,0 %, au trimestre comparatif de 2022.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours supérieur à celui constaté au trimestre comparatif de 2022, soit 77,4 % comparativement à 70,0 %, essentiellement attribuable à l'assurance automobile, notamment en raison de la hausse du coût moyen des réclamations liée à l'incidence de l'inflation et à l'augmentation des vols de voitures.
 - Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures moins favorable qu'au trimestre comparatif de 2022, soit (2,3) % comparativement à (5,3) %, attribuable à l'assurance de biens et automobile.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs nul, alors qu'il était de 1,3 % au trimestre comparatif de 2022. Le premier trimestre de 2022 avait été marqué par un événement majeur, soit des inondations en Ontario et au Québec.
 - Ratio des pertes sur contrats déficitaires de 6,2 %, alors qu'il était de 2,4 % au trimestre comparatif de 2022, essentiellement attribuable à l'assurance automobile.
- **Résultat financier d'assurance net de 93 M\$**, en hausse de 95 M\$.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 200 M\$, comparativement à des pertes de 153 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2022, principalement en raison d'une hausse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2022.
 - Gains nets sur actions alors que des pertes nettes avaient été constatées au premier trimestre de 2022.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 119 M\$, comparativement à des revenus de 169 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 12 M\$ (charges financières de 18 M\$ au premier trimestre de 2022), les charges financières d'assurance nettes sont de 107 M\$, comparativement à des revenus de 151 M\$ au trimestre comparatif. Les variations sont attribuables à l'incidence de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse avait été constatée au premier trimestre de 2022.
- **Autres pertes de 8 M\$**, en hausse de 3 M\$ provenant de l'augmentation plus importante qu'au premier trimestre de 2022 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenu net total de 54 M\$**, en baisse de 89 M\$, ou de 62,2 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 257 M\$**, en hausse de 21 M\$, ou de 8,9 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux dépenses salariales plus importantes qu'au trimestre comparatif de 2022. Précisons que 164 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui du premier trimestre de 2022.

Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Rubrique Autres

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022 ⁽¹⁾ Retraité	31 mars 2022 ⁽¹⁾ Retraité
Revenu net d'intérêts	121 \$	65 \$	222 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	(43)	(27)	(19)
Autres revenus (pertes)	(276)	(194)	(264)
Revenu (perte) net total	(198)	(156)	(61)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	(1)	2	—
Frais autres que d'intérêts nets	(248)	(43)	(86)
Impôts sur les excédents	16	(88)	7
Excédents (déficit) nets de la période	35 \$	(27) \$	18 \$

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant l'IFRS 17 adoptée au 1^{er} janvier 2023.

[Comparaison des premiers trimestres de 2023 et de 2022](#)

- **Excédents nets de 35 M\$,** comparativement à 18 M\$, pour le premier trimestre de 2022.
 - Les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet défavorable sur le revenu net d'intérêts.
 - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place de saines pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2023	2022				2021		
	T1	T4 Retraité	T3 Retraité	T2 Retraité	T1 Retraité	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 657 \$	1 579 \$	1 649 \$	1 596 \$	1 506 \$	1 455 \$	1 476 \$	1 452 \$
Primes nettes	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 201	2 905	2 587
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 493	2 480	2 462	2 406	2 377	s. o.	s. o.	s. o.
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 358)	(2 177)	(2 158)	(2 221)	(2 056)	s. o.	s. o.	s. o.
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(26)	(40)	(27)	25	(13)	s. o.	s. o.	s. o.
	109	263	277	210	308	s. o.	s. o.	s. o.
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	1 080	286	119	(2 404)	(2 372)	s. o.	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(999)	(30)	(214)	2 250	2 588	s. o.	s. o.	s. o.
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	42	(17)	11	(93)	(116)	s. o.	s. o.	s. o.
	123	239	(84)	(247)	100	s. o.	s. o.	s. o.
Revenu net lié aux activités d'assurance	232	502	193	(37)	408	s. o.	s. o.	s. o.
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	113	115	115	114	104	111	109	105
Commissions sur les prêts et les cartes	266	256	269	218	222	168	198	182
Services de courtage et de fonds de placement	253	235	235	251	268	267	283	285
Honoraires de gestion et de services de garde	163	182	151	170	159	201	185	177
Autres revenus (pertes) nets de placement	(110)	(60)	(159)	(120)	(161)	956	(90)	1 055
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(88)	(24)	(146)
Revenus de change	39	42	19	27	31	29	34	28
Autres	54	21	70	91	79	71	60	53
	778	791	700	751	702	1 715	755	1 739
Revenu net total	2 667	2 872	2 542	2 310	2 616	6 371	5 136	5 778
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	105	80	125	66	6	16	52	(3)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 185	1 713	2 191
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 345	2 525	2 317	2 427	2 256	2 736	2 288	2 377
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(249)	(262)	(256)	(253)	(252)	s. o.	s. o.	s. o.
Frais autres que d'intérêts nets	2 096	2 263	2 061	2 174	2 004	s. o.	s. o.	s. o.
Impôts sur les excédents	124	71	61	32	155	41	267	278
Excédents avant ristournes aux membres	342	458	295	38	451	393	816	935
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	78	64	78	80	75	86	66	66
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	264 \$	394 \$	217 \$	(42) \$	376 \$	307 \$	750 \$	869 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	261 \$	379 \$	214 \$	(31) \$	365 \$	267 \$	716 \$	830 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	3	15	3	(11)	11	40	34	39

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par le Mouvement Desjardins de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2023, de façon rétrospective, avec retraitements des périodes comparatives pour l'exercice 2022.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. À la suite du passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé. De plus, les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instrument financiers*, détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ainsi la comparabilité est moindre entre les résultats des périodes de 2023 et de 2022. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles avant l'adoption de l'IFRS 17, se référer aux pages 47 et 48 du rapport de gestion annuel 2022.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 207 \$	1,3 %	8 913 \$	2,2 %
Valeurs mobilières	85 672	21,5	85 295	21,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 530	2,4	17 024	4,2
Prêts et acceptations nets	252 401	63,4	249 695	61,9
Actif net des fonds distincts	22 836	5,7	21 356	5,3
Instruments financiers dérivés	6 080	1,5	5 723	1,4
Autres actifs	16 878	4,2	15 938	3,9
Total de l'actif	398 604 \$	100,0 %	403 944 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	262 358 \$	65,9 %	259 836 \$	64,3 %
Passifs des contrats d'assurance	31 184	7,8	30 202	7,5
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 153	2,3	9 859	2,4
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 531	3,4	24 565	6,1
Instruments financiers dérivés	6 724	1,7	6 691	1,7
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	19 273	4,8	17 826	4,4
Autres passifs	20 236	5,1	19 630	4,9
Obligations subordonnées	2 932	0,7	2 928	0,7
Capitaux propres	33 213	8,3	32 407	8,0
Total du passif et des capitaux propres	398 604 \$	100,0 %	403 944 \$	100,0 %

Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 398,6 G\$ au 31 mars 2023, en baisse de 5,3 G\$, ou de 1,3 %, depuis le 31 décembre 2022.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont diminué de 3,7 G\$, ou de 41,6 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 7,1 G\$, ou de 7,0 % reflétant les activités de gestion de la trésorerie.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 2,7 G\$, ou de 1,1 %, en raison essentiellement de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité	
Hypothécaires résidentiels	159 834 \$	63,0 %	159 682 \$	63,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	23 958	9,5	24 211	9,7
Aux entreprises et aux gouvernements	69 646	27,5	66 837	26,7
	253 438	100,0 %	250 730	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(1 037)		(1 035)	
Total des prêts et acceptations	252 401 \$		249 695 \$	

L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, a progressé de 2,8 G\$, ou de 4,2 %. Les prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté de 0,2 G\$, ou de 0,1 %, depuis le 31 décembre 2022. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a baissé de 0,3 G\$, ou de 1,0 %, depuis la fin de 2022.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques », aux pages 34 à 37 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 1,5 G\$, ou de 6,9 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une légère croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 0,4 G\$, ou de 6,2 %, en raison de l'augmentation des options sur indices boursiers à la suite de la hausse des marchés financiers, compensée en partie par une diminution des swaps provenant de la hausse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont augmenté de 0,9 G\$, ou de 5,9 %, en raison principalement de la hausse des immobilisations incorporelles et du goodwill résultant de l'acquisition de Worldsource.

Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 365,4 G\$ au 31 mars 2023, en baisse de 6,1 G\$, ou de 1,7 %, depuis le 31 décembre 2022.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
Particuliers	146 712 \$	55,9 %	145 377 \$	56,0 %
Entreprises et gouvernements	114 952	43,8	114 172	43,9
Institutions de dépôts	694	0,3	287	0,1
Total des dépôts	262 358 \$	100,0 %	259 836 \$	100,0 %

L'encours des dépôts a progressé de 2,5 G\$, ou de 1,0 %. L'augmentation des dépôts des particuliers, qui représentaient 55,9 % du portefeuille total de dépôts, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 1,3 G\$, ou de 0,9 %, en raison de la croissance des dépôts des membres du réseau des caisses. L'encours des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 43,8 % du portefeuille total de dépôts, s'est accru de 0,8 G\$, ou de 0,7 %, en raison principalement de la croissance des dépôts des membres entreprises du réseau des caisses. Les différentes émissions de titres effectuées notamment sur les marchés américain, canadien et européen ont permis de soutenir les besoins de fonds du Mouvement Desjardins. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 0,4 G\$.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 1,0 G\$, ou de 3,3 %. Cette hausse s'explique par la variation des passifs attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 11,7 G\$, ou de 34,1 %, pour atteindre un volume de 22,7 G\$.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 1,4 G\$, ou de 8,1 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers combinée à une légère croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont augmenté de 0,6 G\$, ou de 3,1 %, en raison principalement de la hausse des sommes à payer des clients, des courtiers et des institutions financières.

Les obligations subordonnées s'élevaient à 2,9 G\$ au 31 mars 2023, soit un montant comparable à celui du 31 décembre 2022.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 0,8 G\$, ou de 2,5 %, depuis le 31 décembre 2022 en raison notamment de l'augmentation des autres éléments du résultat global de 0,6 G\$ et des excédents nets des trois premiers mois de 2023 après ristournes aux membres de 0,3 G\$.

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La Première vice-présidence Finances prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) en 2017.

Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage des méthodes avancées pour certains portefeuilles;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Cette mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Ces lignes directrices ont été mises à jour en juillet 2022 pour tenir compte de l'IFRS 17 et les changements apportés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 mars 2023
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	19,9 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	19,9
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	21,4
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	29,3
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,5	s. o.	> 3,5	s. o.	> 3,5	7,7
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,4

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire de 1 % applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le CBCB et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement aux pages 54 et 55. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » du présent rapport de gestion présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le CBCB le 7 décembre 2017. Les dispositions relatives au cadre de risque de marché et au renforcement de la solidité et de la sensibilité au risque des approches standards du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Respect des exigences

Au 31 mars 2023, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 19,9 %, de 19,9 % et de 21,4 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,7 %. Le Mouvement Desjardins a une solide capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Au 31 mars 2023, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en baisse de 32 points de base par rapport au 31 décembre 2022, essentiellement en raison de l'acquisition de Worldsource. Par ailleurs, le cumul des autres éléments du résultat global est en hausse alors que l'incidence nette découlant de l'entrée en vigueur de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* au cours du premier trimestre de 2023 a été limitée.

Par ailleurs, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 29,3 % et de 11,4 % au 31 mars 2023.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 mars 2023.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de la période.

Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC	
Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾			
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital F 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions générales Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ Parts de qualification admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> Billets de premier rang TLAC
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs nets au titre des régimes à prestations définies Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli⁽⁴⁾ 			
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné 	

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Nouvelle exigence en vigueur au premier trimestre de 2023 découlant de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	27 890 \$	28 156 \$
Fonds propres de la catégorie 1	27 890	28 156
Total des fonds propres	30 075	30 445
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	40 203	38 722
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	116 478 \$	118 783 \$
Risque de marché	3 531	3 959
Risque opérationnel	20 223	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	140 232	137 856
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	140 232 \$	139 311 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽²⁾	137 189	134 880
Exposition du ratio de levier	360 248	371 598
Exposition du ratio de levier TLAC⁽²⁾	353 231	364 519
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	19,9 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	19,9	20,2
Total des fonds propres	21,4	21,9
TLAC ⁽²⁾	29,3	28,7
Levier ⁽³⁾	7,7	7,6
Levier TLAC ⁽²⁾⁽³⁾	11,4	10,6

⁽¹⁾ Les données comparatives sont conformes aux exigences de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital en vigueur au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽³⁾ Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales sont exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 3,0 G\$ en date du 31 mars 2023. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 11,1 G\$ au 31 mars 2023, dont 1,8 G\$ au cours du premier trimestre de 2023.

Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour la période de trois mois terminée le

(en millions de dollars)	31 mars 2023
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	28 156 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	(123)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	819
Déductions	(962)
Solde à la fin de la période	27 890
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽²⁾	27 890
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	2 289
Instruments admissibles	4
Provisions générales	(108)
Solde à la fin de la période	2 185
Total des fonds propres	30 075 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽³⁾	29 171 \$
Autres instruments TLAC	
Solde au début de la période	9 179 \$
Billets de premier rang TLAC	1 853
Solde à la fin de la période	11 032 \$
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽³⁾	40 203 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽³⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Les APR totaux se chiffraient à 140,2 G\$ au 31 mars 2023, soit une hausse de 0,9 G\$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le premier trimestre de 2023 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la baisse nette de 2,9 G\$ des APR est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Changements de méthodes et de politiques ont entraîné une diminution de 6,0 G\$ des APR.
 - Évolution de la qualité du portefeuille qui a causé une diminution de 0,8 G\$ des APR.
 - Croissance de la taille du portefeuille entraînant une hausse de 3,3 G\$ des APR.
 - Mise à jour des modèles qui a causé une augmentation de 0,6 G\$ des APR.
- Pour le risque de contrepartie, une hausse de 0,6 G\$ des APR résulte de l'évolution de la taille et de la qualité du portefeuille, compensée en partie par des changements de méthodes et politiques.

En ce qui a trait au risque de marché, une baisse de 0,4 G\$ des APR découle de la variation des niveaux de risque.

Pour ce qui est du risque opérationnel, une augmentation de 5,1 G\$ des APR découle de la variation des méthodes et politiques.

L'ajustement en fonction du plancher d'APR a diminué de 1,5 G\$ les APR.

Communication des indicateurs pour les institutions financières d'importance systémique (IFIS)

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les institutions financières d'importance systémique mondiale (IFIS-M) qui comprend notamment la méthodologie d'évaluation des IFIS-M. Afin d'intégrer cet exercice d'évaluation au niveau provincial, l'AMF a publié une révision de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* en janvier 2020 qui a subséquemment été mise à jour en janvier 2022. Cette version de la ligne directrice exige la publication du tableau de macro indicateurs « Communication des indicateurs pour les IFIS » pour toutes les institutions de dépôts détenant plus de 200 milliards d'euros d'exposition aux fins du ratio de levier selon Bâle III et étant désignées comme IFIS.

Le tableau présente treize indicateurs qui servent d'assise pour la méthodologie d'évaluation du CBCB permettant de recenser les IFIS-M. En fonction de la valeur des indicateurs et d'un jugement prudentiel de la part du CBCB et de l'AMF, le Mouvement Desjardins pourrait être désigné comme IFIS-M. Les indicateurs étant calculés selon la méthodologie précise prescrite par le comité de Bâle, les mesures peuvent ne pas être comparables aux autres mesures présentées dans le cadre du présent rapport de gestion.

Communication des indicateurs pour les IFIS⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Catégorie		Indicateur	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
1	Activité transfrontalière⁽²⁾	Créances transfrontalières	2 699 \$	1 775 \$
2		Passifs transfrontaliers	32 089	21 344
3	Taille⁽³⁾	Expositions totales ⁽⁴⁾	427 880	396 400
4	Interdépendance⁽⁵⁾	Actifs dans le système financier ⁽⁴⁾	26 686	28 835
5		Passifs dans le système financier ⁽⁴⁾	5 976	2 417
6		Encours de titres (émis par Desjardins) ⁽⁴⁾	38 934	29 103
7		Actifs sous conservation	314 352	351 176
8	Infrastructures des établissements financiers⁽⁶⁾	Activités de paiement	1 515 843	1 158 349
9		Transactions garanties sur les marchés obligataires et boursiers	16 377	16 863
10		Volume de transactions		
		Volume de transactions – titres à revenu fixe	122 974	164 546
		Volume de transactions – actions et autres titres	165 030	167 234
11	Complexité⁽⁷⁾	Montant notionnel des dérivés de gré à gré ⁽⁴⁾	661 535	523 904
12		Actifs de niveau 3	3 121	2 521
13		Négociations et titres disponibles à la vente ⁽⁴⁾	5 948	4 299

⁽¹⁾ Les indicateurs d'importance systémique mondiale reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et les directives du CBCB de janvier 2022, et sont présentés conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* de janvier 2022.

⁽²⁾ Représente le niveau d'interaction de l'institution hors du Canada.

⁽³⁾ Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de l'institution selon les règles de ratio de levier de l'AMF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.

⁽⁴⁾ Incluant les activités d'assurance.

⁽⁵⁾ Représente les transactions avec d'autres institutions financières.

⁽⁶⁾ Représente la mesure dans laquelle les services du Mouvement Desjardins pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.

⁽⁷⁾ Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de l'institution visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement.

Les notes complémentaires 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

Biens sous gestion et sous administration

Au 31 mars 2023, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 471,6 G\$, soit une augmentation de 24,3 G\$, ou de 5,4 %, depuis le 31 décembre 2022. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 79,4 G\$ au 31 mars 2023, ce qui représente une hausse de 3,2 G\$, ou de 4,2 %, depuis le 31 décembre 2022. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la hausse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental ou social, ainsi qu'aux risques réglementaires.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des trois premiers mois de l'exercice 2023, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque environnemental ou social ainsi que les risques réglementaires) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 67 à 108 du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents, ainsi que les autres facteurs de risque, n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 63 à 66 du rapport de gestion annuel 2022 du Mouvement, sauf pour la situation économique tel que précisé dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé notamment par des pressions inflationnistes accrues, des hausses rapides de taux d'intérêt, des perturbations importantes des chaînes d'approvisionnement, des pénuries de main-d'œuvre ainsi que des tensions géopolitiques croissantes, continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de poursuite de la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique sans précédent qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 mars 2023, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 1 037 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 99 M\$, pour un total de 1 136 M\$ en hausse de 48 M\$ par rapport au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du risque des portefeuilles de cartes de crédit et, dans une moindre mesure, de prêts aux entreprises ainsi que par la mise à jour de certains paramètres de risque de crédit au premier trimestre de 2023. Ces effets ont toutefois été partiellement contrebalancés par ceux de la mise à jour des informations prospectives. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,50 % au terme du premier trimestre 2023, comparativement à 0,47 % au 31 décembre 2022. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 353 M\$ au 31 mars 2023, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 27,8 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2023			Au 31 décembre 2022		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	133 \$	22 \$	155 \$	139 \$	20 \$	159 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	147	23	170	134	38	172
Aux entreprises et aux gouvernements	74	106	180	32	64	96
	354 \$	151 \$	505 \$	305 \$	122 \$	427 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	159 834 \$	271 \$ 0,17 %	19 \$	252 \$	245 \$	229 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	23 958	192 0,80	112	80	170	79
Aux entreprises et aux gouvernements	69 646	807 1,16	222	585	776	572
Total	253 438 \$	1 270 \$ 0,50 %	353 \$	917 \$	1 191 \$	880 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 58 à 66.

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2023	31 décembre 2022	31 mars 2022
Prêts dépréciés bruts au début de la période	1 191 \$	1 087 \$	1 088 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	670	675	625
Retours à un état non déprécié	(528)	(500)	(592)
Radiations et recouvrements	(61)	(71)	(49)
Autres variations	(2)	—	—
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	1 270 \$	1 191 \$	1 072 \$

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 916 \$	97,7 %	88 398 \$	95,1 %	5 649 \$	94,9 %	122 963 \$	95,7 %
Ontario	648	2,2	4 526	4,9	303	5,1	5 477	4,3
Autres ⁽⁶⁾	20	0,1	43	—	—	—	63	—
Toutes les régions	29 584 \$	100,0 %	92 967 \$	100,0 %	5 952 \$	100,0 %	128 503 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2022							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 737 \$	97,7 %	88 790 \$	95,2 %	5 706 \$	94,8 %	123 233 \$	95,8 %
Ontario	662	2,2	4 486	4,8	314	5,2	5 462	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	44	—	—	—	63	—
Toutes les régions	29 418 \$	100,0 %	93 320 \$	100,0 %	6 020 \$	100,0 %	128 758 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2022							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	27 399 \$	97,4 %	83 815 \$	95,3 %	5 493 \$	94,7 %	116 707 \$	95,8 %
Ontario	698	2,5	4 111	4,7	307	5,3	5 116	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	37	—	—	—	56	—
Toutes les régions	28 116 \$	100,0 %	87 963 \$	100,0 %	5 800 \$	100,0 %	121 879 \$	100,0 %

(1) Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 207 M\$ au 31 mars 2023 (207 M\$ au 31 décembre 2022 et 153 M\$ au 31 mars 2022).

(2) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

(3) Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

(4) Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(5) Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(6) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestre

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 31 mars 2023			Au 31 décembre 2022			Au 31 mars 2022		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	62,4 %	65,3 %	64,6 %	62,8 %	64,6 %	64,2 %	66,5 %	68,4 %	67,9 %
Ontario	64,4	64,6	64,5	65,0	62,1	63,3	69,7	65,5	67,4
Autres ⁽⁴⁾	79,4	75,0	76,7	79,3	56,6	60,4	79,0	79,8	79,4
Toutes les régions	62,6 %	65,3 %	64,6 %	63,0 %	64,5 %	64,2 %	66,7 %	68,3 %	67,9 %

(1) La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

(2) Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

(3) Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

(4) Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽⁴⁾

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022		Au 31 mars 2022	
0 à 10 ans	3 538 \$	2,9 %	3 595 \$	2,9 %	3 640 \$	3,1 %
10 à 20 ans	23 083	18,8	23 195	18,9	22 896	19,7
20 à 25 ans	78 489	64,0	77 953	63,5	79 087	68,2
25 à 30 ans	9 501	7,8	8 947	7,3	9 329	8,0
30 à 35 ans	1 073	0,9	982	0,8	882	0,8
35 ans ou plus ⁽⁵⁾	6 867	5,6	8 066	6,6	245	0,2
Tous les amortissements	122 551 \$	100,0 %	122 738 \$	100,0 %	116 079 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 28,2 % au 31 mars 2023 (29,1 % au 31 décembre 2022 et 26,9 % au 31 mars 2022).

⁽³⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.

⁽⁴⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

⁽⁵⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie plus de 35 ans, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.

Expositions à l'international

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,0 % du total des expositions au 31 mars 2023.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes, ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVP Gestion des risques a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 207 \$	— \$	5 207 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	32 887	10 255	22 632	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	52 735	—	52 735	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	50	—	50	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 530	8 321	1 209	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	252 401	—	252 401	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	22 836	—	22 836	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	6 080	496	5 584	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 878	—	—	16 878	
Total de l'actif	398 604 \$	19 072 \$	362 654 \$	16 878 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	262 358 \$	— \$	262 358 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	31 184	—	31 184	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 153	8 970	183	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 531	12 133	1 398	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 724	551	6 173	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	19 273	—	19 273	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	20 236	—	659	19 577	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 932	—	2 932	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	33 213	—	—	33 213	
Total du passif et des capitaux propres	398 604 \$	21 654 \$	324 160 \$	52 790 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	33 987	9 801	24 186	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 258	—	51 258	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	50	—	50	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	14 677	2 347	—	Taux d'intérêt
Prêts et acceptations nets	249 695	—	249 695	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	21 356	—	21 356	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 723	635	5 088	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 938	—	—	15 938	
Total de l'actif	403 944 \$	25 113 \$	362 893 \$	15 938 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	259 836 \$	— \$	259 836 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	30 202	—	30 202	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	9 611	248	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	24 565	23 893	672	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 691	689	6 002	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	17 826	—	17 826	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	19 630	—	654	18 976	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 928	—	2 928	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	32 407	—	—	32 407	
Total du passif et des capitaux propres	403 944 \$	34 193 \$	318 368 \$	51 383 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la VaR en période de tension.⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intercompagnies.⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » VaR. La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an qui inclut la crise financière survenue en 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres, liées au risque supplémentaire (IRC), sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits, autres que de titrisation, détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation

	Pour le trimestre terminé le				Pour les trimestres terminés le			
	Au 31 mars 2023	31 mars 2023			31 décembre 2022		31 mars 2022	
(en millions de dollars)		Moyenne	Haut	Bas	Au 31 décembre 2022	Moyenne	Au 31 mars 2022	Moyenne
Actions	0,4 \$	0,7 \$	2,1 \$	0,3 \$	0,8 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,4 \$
Change	0,8	0,9	2,1	0,2	0,9	1,1	0,9	0,4
Taux d'intérêt	4,6	5,1	8,2	3,1	6,6	5,1	3,8	4,0
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	3,7	2,2	5,3	0,8	0,9	2,0	2,1	2,7
Effet de diversification ⁽²⁾	(4,8)	(3,5)	s. o. ⁽³⁾	s. o. ⁽³⁾	(2,1)	(3,3)	(3,3)	(3,5)
VaR globale	4,7 \$	5,4 \$	8,9 \$	3,6 \$	7,1 \$	5,5 \$	4,1 \$	4,0 \$
VaR globale en période de tension	14,2 \$	11,9 \$	16,8 \$	8,0 \$	11,3 \$	18,3 \$	10,6 \$	9,6 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	76,5 \$	58,8 \$	78,8 \$	41,9 \$	57,1 \$	60,8 \$	90,3 \$	75,7 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, presque stable par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2022. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 11,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, en baisse de 6,4 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2022. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 58,8 M\$, en baisse de 2,0 M\$ par rapport à celle du trimestre précédent.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

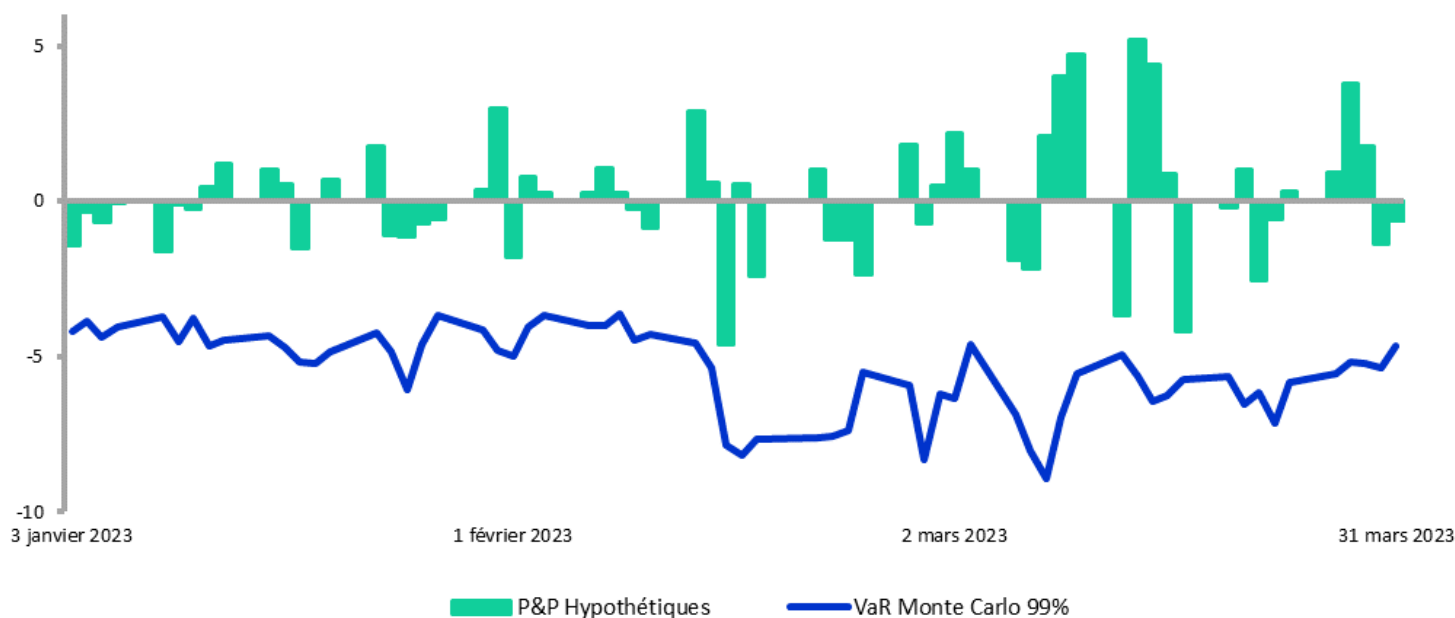
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du premier trimestre de 2023, aucun dépassement des P&P hypothétiques et réels par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement.

VaR par rapport aux P&P hypothétiques des activités de négociation

(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la juste valeur des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients, ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022		Au 31 mars 2022	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	19 \$	(94) \$	(100) \$	(402) \$	35 \$	6 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base (25 points de base au 31 mars 2022) ⁽⁴⁾	(24)	(26)	108	382	(7)	—

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. L'information sur la sensibilité au taux d'intérêt liée aux activités d'assurance se trouve à la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatifs. En raison du niveau actuel des taux d'intérêt, l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt a été calculée en fonction d'une baisse de 100 points de base au 31 mars 2023 et 31 décembre 2022, comparativement à une baisse de 25 points de base au 31 mars 2022.

Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme la perte potentielle découlant d'une fluctuation des taux de change.

Le Mouvement et ses composantes sont exposés au risque de change, lié notamment au dollar américain et à l'euro, découlant de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Des encadrements du Mouvement établissent des limites d'exposition au risque de change dont le suivi est effectué par la PVPGR et par les composantes d'assurance pour leurs activités respectives. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible, considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

L'AMF a annoncé des changements à sa *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* en vigueur en 2023. Ces changements visent principalement les exigences relatives à l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) afin d'améliorer la sensibilité au risque de la mesure. Les changements apportés à cette ligne directrice n'ont pas d'incidence significative sur les pratiques en matière de liquidité du Mouvement Desjardins.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités, composées d'actifs de haute qualité, est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le CBCB. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 697 \$	— \$	3 697 \$	507 \$	3 190 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	49 520	9 275	58 795	22 622	36 173
Autres titres au Canada	6 043	256	6 299	460	5 839
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	598	8	606	19	587
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	10 444	—	10 444	3 144	7 300
Total	70 302 \$	9 539 \$	79 841 \$	26 752 \$	53 089 \$

Au 31 décembre 2022

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 751 \$	— \$	7 751 \$	589 \$	7 162 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 469	16 651	67 120	34 407	32 713
Autres titres au Canada	5 813	557	6 370	798	5 572
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	567	3	570	6	564
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 564	—	9 564	3 065	6 499
Total	74 164 \$	17 211 \$	91 375 \$	38 865 \$	52 510 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.**Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾**

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Fédération	28 359 \$	27 381 \$
Réseau des caisses	21 322	20 858
Autres entités	3 408	4 271
Total	53 089 \$	52 510 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a, comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Actifs grevés

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Valeurs mobilières reçues en garantie			Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Actifs au bilan combiné	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 207 \$	— \$	5 207 \$	— \$	507 \$	3 190 \$	1 510 \$
Valeurs mobilières	85 672	18 257	103 929	30 323	807	43 288	29 511
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	9 530	—	9 530	—	—	—	9 530
Prêts et acceptations nets	252 401	—	252 401	28 752	—	64 773	158 876
Actif net des fonds distincts	22 836	—	22 836	—	—	—	22 836
Autres actifs	22 958	—	22 958	—	—	—	22 958
Total	398 604 \$	18 257 \$	416 861 \$	59 075 \$	1 314 \$	111 251 \$	245 221 \$

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Valeurs mobilières reçues en garantie			Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Actifs au bilan combiné	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 913 \$	— \$	8 913 \$	— \$	589 \$	7 162 \$	1 162 \$
Valeurs mobilières	85 295	23 686	108 981	41 121	545	38 869	28 446
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 024	—	17 024	—	—	—	17 024
Prêts et acceptations nets	249 695	—	249 695	28 097	—	65 501	156 097
Actif net des fonds distincts	21 356	—	21 356	—	—	—	21 356
Autres actifs	21 661	—	21 661	—	—	—	21 661
Total	403 944 \$	23 686 \$	427 630 \$	69 218 \$	1 134 \$	111 532 \$	245 746 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.**Ratio de liquidité à court terme**

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

	Pour le trimestre terminé le 31 mars 2023		Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022 ⁽²⁾
	Valeur non pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne ⁽⁵⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽⁵⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽⁵⁾)
(en millions de dollars et en pourcentage)			
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	45 794 \$	44 768 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	102 072 \$	7 868	7 632
Dépôts stables	52 434	1 573	1 602
Dépôts moins stables	49 638	6 295	6 030
Financement de gros non garanti, dont :	37 721	18 985	18 327
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	12 163	2 911	2 760
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	16 011	6 527	8 105
Dettes non garanties	9 547	9 547	7 462
Financement de gros garanti	s. o.	100	83
Exigences supplémentaires, dont :	20 096	3 760	3 591
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 264	1 146	1 172
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	119	119	182
Facilités de crédit et de liquidité	18 713	2 495	2 237
Autres obligations de financement contractuelles	3 348	1 692	2 094
Autres obligations de financement conditionnelles	91 281	2 452	2 320
Total des sorties de trésorerie	s. o.	34 857 \$	34 047 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	9 363 \$	404 \$	451 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 312	1 656	1 604
Autres entrées de trésorerie	9	9	48
Total des entrées de trésorerie	12 684 \$	2 069 \$	2 103 \$

	Valeur ajustée totale ⁽⁶⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁶⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	45 794 \$	44 768 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	32 788	31 944
Ratio de liquidité à court terme	140 %	140 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique.

(3) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(5) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(6) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 140 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, identique au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Au 31 mars 2023, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 45,8 G\$ (44,8 G\$ au 31 décembre 2022) dont 93 % (94 % au 31 décembre 2022) étaient composés d'actifs de niveau 1 qui comprennent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales et les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023					Au 31 décembre 2022 ⁽²⁾
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée	Valeur pondérée
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		
Élément de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres	32 240 \$	— \$	— \$	3 000 \$	35 240 \$	34 537 \$
Fonds propres réglementaires	32 240	—	—	3 000	35 240	34 537
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	81 630	38 359	19 044	38 397	165 213	164 951
Dépôts stables	46 665	7 546	4 982	11 324	67 556	68 830
Dépôts moins stables	34 965	30 813	14 062	27 073	97 657	96 121
Financement de gros	22 448	32 943	4 234	20 701	35 796	33 373
Dépôts opérationnels	11 647	—	—	—	5 824	4 053
Autres financements de gros	10 801	32 943	4 234	20 701	29 972	29 320
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	1 388	894	11 266	—	—
Autres passifs	25 194	9 062	6 438	—	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR	s. o.	—	6 438	—	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	25 194	9 062	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	236 249 \$	232 861 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	767 \$	973 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	19 467	40 340	21 530	168 844	166 181	164 965
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	8 878	—	—	444	804
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	1 051	—	615	723	951
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	13 609	22 803	10 283	63 435	79 360	77 353
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	7 646	5 635	13 349	8 677	8 868
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	5 847	5 981	10 962	102 145	82 438	82 533
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	5 847	5 981	10 962	102 145	82 438	82 533
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	11	1 627	285	2 649	3 216	3 324
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	1 388	894	11 266	—	—
Autres actifs	—	—	28 467	—	16 307	16 019
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	s. o.	—	297	—	253	306
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽³⁾	s. o.	—	6 000	—	322	320
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée	s. o.	—	6 438	—	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	15 732	15 732	15 393
Éléments hors bilan	s. o.	—	111 120	—	2 794	2 709
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	186 049 \$	184 666 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	127 %	126 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un raffinement méthodologique.

⁽³⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Le Mouvement présente un ratio NSFR de 127 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, comparativement à un ratio de 126 % pour le trimestre précédent. La hausse du financement stable exigé, qui s'explique principalement par la croissance des prêts, a été contrebalancée par une augmentation du financement stable disponible liée à la croissance des capitaux propres, du financement à long terme et des dépôts.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan combiné s'élevait à 262,4 G\$ au 31 mars 2023, en hausse de 2,5 G\$ depuis le 31 décembre 2022. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des trois premiers mois de 2023, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 31 mars 2023

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	10 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	5 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾⁽²⁾	3 milliards de dollars australiens

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ En date des présentes, toute émission en vertu de ce programme demeure sujette à l'approbation des autorités réglementaires prudentielles australiennes.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

	Au 31 mars 2023								Au
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	31 décembre 2022
(en millions de dollars)									Total
Billets à escompte au porteur	2 541 \$	720 \$	46 \$	9 \$	3 316 \$	— \$	— \$	3 316 \$	3 005 \$
Papier commercial	5 169	3 500	2 309	517	11 495	—	—	11 495	15 042
Billets à moyen terme	—	—	799	—	799	4 846	6 186	11 831	9 979
Titrisation de créances hypothécaires	—	606	783	891	2 280	1 896	9 300	13 476	13 075
Obligations sécurisées	—	1 099	—	2 112	3 211	1 096	7 238	11 545	10 984
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	2 932	2 932	2 928
Total	7 710 \$	5 925 \$	3 937 \$	3 529 \$	21 101 \$	7 838 \$	25 656 \$	54 595 \$	55 013 \$
dont :									
Garantis	— \$	1 705 \$	783 \$	3 003 \$	5 491 \$	2 992 \$	19 470 \$	27 953 \$	26 988 \$
Non garantis	7 710	4 220	3 154	526	15 610	4 846	6 186	26 642	28 025

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a diminué de 0,4 G\$, ou de 0,8 %, par rapport au 31 décembre 2022. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
Dollars canadiens	24 380 \$	44,6 %	23 785 \$	43,2 %
Dollars américains	20 719	38,0	21 651	39,4
Autres	9 496	17,4	9 577	17,4
Total	54 595 \$	100,0 %	55 013 \$	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 758 M\$ au cours des trois premiers mois de 2023. De plus, la Fédération a procédé aux émissions suivantes :

- Le 23 janvier 2023, d'un montant total de 600 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 31 janvier 2023, d'un montant total de 325 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 14 mars 2023, d'un montant total de 750 M\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 18 avril 2023, d'un montant total de 750 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 24 avril 2023, d'un montant de 34,3 G de yens japonais, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 36,9 G\$ au 31 mars 2023, comparativement à 34,0 G\$ au 31 décembre 2022. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang existante ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019 et qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 061 \$	1 110 \$	3 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	33 \$	5 207 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	241	937	1 172	484	542	2 003	5 502	17 680	4 326	32 887
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	1 433	1 176	1 062	842	941	6 848	23 494	15 519	1 420	52 735
Titres au coût amorti	—	—	—	1	1	1	6	41	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 888	1 426	167	—	—	49	—	—	—	9 530
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 506	4 351	6 554	8 155	7 543	19 232	99 234	5 286	6 973	159 834
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	48	79	163	195	232	1 119	4 741	8 307	9 074	23 958
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	17 357	7 690	5 332	5 844	4 476	7 374	11 672	2 414	7 480	69 639
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 037)	(1 037)
Actif net des fonds distincts										
Contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—	3 531	3 531
Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	19 305	19 305
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	7	—	—	—	—	—	7
Instruments financiers dérivés	530	464	330	588	264	1 365	2 226	313	—	6 080
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 671	13	—	—	—	—	—	—	548	3 232
Actifs des contrats de réassurance	12	75	64	61	53	164	330	768	153	1 680
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	543	543
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	933	933
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 574	1 574
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	564	564
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 116	1 116
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 511	1 511
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	714	714
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 149	1 149
Autres actifs – Autres	1 288	728	157	54	175	14	33	—	1 413	3 862
Total de l'actif	38 035 \$	18 049 \$	15 004 \$	16 231 \$	14 227 \$	38 169 \$	147 238 \$	50 328 \$	61 323 \$	398 604 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 55.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	6 285 \$	5 091 \$	6 768 \$	9 109 \$	8 255 \$	20 760 \$	16 167 \$	324 \$	73 953 \$	146 712 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	12 067	6 783	5 034	2 859	3 451	9 482	20 248	4 140	50 888	114 952
Institutions de dépôts ⁽³⁾	28	5	8	3	251	5	1	—	393	694
Passifs des contrats d'assurance	858	744	904	871	812	2 214	4 730	16 175	3 876	31 184
Acceptations	—	—	—	7	—	—	—	—	—	7
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	341	55	396	135	135	1 170	2 247	4 634	40	9 153
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	13 527	2	2	—	—	—	—	—	—	13 531
Instruments financiers dérivés	454	463	337	660	460	1 526	2 520	304	—	6 724
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	5 206	4	—	—	—	—	—	—	4 207	9 417
Obligations locatives	6	12	19	21	18	70	189	282	—	617
Passifs des contrats de réassurance	—	1	1	1	1	2	4	27	—	37
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	19 273	19 273
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	659	659
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	335	335
Autres passifs – Autres	3 203	895	459	383	426	537	731	184	2 346	9 164
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 932	—	2 932
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	33 213	33 213
Total du passif et des capitaux propres	41 975 \$	14 055 \$	13 928 \$	14 049 \$	13 809 \$	35 766 \$	46 837 \$	29 002 \$	189 183 \$	398 604 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 204 \$	339 \$	875 \$	1 096 \$	1 168 \$	5 356 \$	11 185 \$	858 \$	105 095 \$	127 176 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 262	3 262
Lettres de crédit documentaire	1	4	5	3	3	—	—	—	—	16
Garanties et lettres de crédit de soutien	181	425	253	359	178	76	43	35	13	1 563

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 55.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 900 \$	974 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	39 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	108	866	1 064	902	788	2 252	5 931	16 563	5 513	33 987
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	554	1 646	1 613	1 640	869	5 792	24 093	14 986	65	51 258
Titres au coût amorti	—	—	—	—	1	1	6	42	—	50
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 766	970	2 288	—	—	—	—	—	—	17 024
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	2 438	3 102	6 683	6 622	8 303	18 951	99 544	7 015	7 024	159 682
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	55	84	168	199	241	1 156	4 841	8 222	9 245	24 211
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	17 166	5 922	5 697	5 028	5 668	6 042	11 878	2 335	7 076	66 812
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 035)	(1 035)
Actif net des fonds distincts										
Contrats d'assurance	—	—	—	—	—	—	—	—	3 499	3 499
Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	17 857	17 857
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Instruments financiers dérivés	274	539	758	300	493	1 259	1 894	206	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 771	5	—	—	—	—	—	—	710	3 486
Actifs des contrats de réassurance	19	65	71	61	60	167	346	751	82	1 622
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	543	543
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	929	929
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 587	1 587
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	157	157
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	663	663
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 465	1 465
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	679	679
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 267	1 267
Autres actifs – Autres	836	772	239	14	16	12	31	—	1 620	3 540
Total de l'actif	45 912 \$	14 945 \$	18 581 \$	14 766 \$	16 439 \$	35 632 \$	148 564 \$	50 120 \$	58 985 \$	403 944 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 55.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	3 627 \$	3 817 \$	8 936 \$	6 750 \$	9 148 \$	19 852 \$	15 422 \$	260 \$	77 565 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	11 216	8 919	4 938	2 447	2 845	8 220	19 852	3 963	51 772	114 172
Institutions de dépôts ⁽³⁾	61	12	7	4	3	6	2	—	192	287
Passifs des contrats d'assurance	830	831	910	827	814	2 111	4 634	15 498	3 747	30 202
Acceptations	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	146	1 009	331	54	45	1 114	2 944	4 208	8	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 994	571	—	—	—	—	—	—	—	24 565
Instruments financiers dérivés	131	387	753	311	579	1 672	2 428	430	—	6 691
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 846	4	—	—	—	—	—	—	4 128	8 978
Obligations locatives	6	12	18	21	19	69	189	288	—	622
Passifs des contrats de réassurance	—	1	1	1	1	2	4	26	—	36
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	17 826	17 826
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	654	654
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	223	223
Autres passifs – Autres	3 074	947	857	324	268	393	674	333	2 222	9 092
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 928	—	2 928
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	32 407	32 407
Total du passif et des capitaux propres	47 956 \$	16 510 \$	16 751 \$	10 739 \$	13 722 \$	33 439 \$	46 149 \$	27 934 \$	190 744 \$	403 944 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 223 \$	93 \$	574 \$	866 \$	885 \$	6 053 \$	10 994 \$	773 \$	103 072 \$	124 533 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	3 385	3 385
Lettres de crédit documentaire	5	1	3	4	5	—	—	—	—	18
Garanties et lettres de crédit de soutien	267	263	393	217	235	43	42	1	49	1 510

⁽¹⁾ Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽²⁾ Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».⁽³⁾ Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.⁽⁴⁾ Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.⁽⁵⁾ Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'adoption au 1^{er} janvier 2023 de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, a eu une incidence importante sur le contrôle interne du Mouvement Desjardins à l'égard de l'information financière. Des ajouts et modifications de contrôles en lien avec les processus actuariels et financiers ont été apportés afin de nous conformer aux exigences de cette nouvelle norme. Ces processus utilisent également de nouvelles applications et outils technologiques.

En ce qui concerne les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022, nous avons effectué les procédures suivantes afin d'obtenir l'assurance nécessaire de la fiabilité de l'information financière :

- valider l'exhaustivité des contrôles internes afin de couvrir les risques significatifs d'erreurs aux états financiers et au rapport de gestion,
- évaluer la mise en œuvre des outils technologiques nécessaires au traitement des exigences IFRS 17,
- analyser le rapport du fournisseur (SOC 1) afin d'obtenir l'assurance du bon fonctionnement des contrôles opérés par le fournisseur,
- effectuer le rapprochement entre les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 avant et après l'adoption de l'IFRS 17.

Nous avons également examiné la conception et la mise en œuvre des contrôles financiers et technologiques mis en place en 2022 servant à valider les activités produisant les données comparatives de 2022 dans les documents de 2023.

Pour 2023, nous prévoyons concevoir et modifier de nouveaux contrôles à l'égard de l'information financière, et :

- suivre l'évolution de certains contrôles qui doivent être modifiés ou mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023 afin de valider leur conception,
- effectuer les tests d'efficacité sur tous les contrôles servant à la divulgation financière en 2023, incluant ceux mis en place en 2022 et 2023.

À l'exception des changements décrits ci-dessus, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune autre modification significative aux processus ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2022.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 144 à 163 du rapport annuel 2022, à l'exception des modifications résultant de l'adoption, au 1^{er} janvier 2023, d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des présents états financiers combinés intermédiaires.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 109 à 116 du rapport de gestion annuel 2022 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction dans l'application des méthodes comptables. Pour plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues et évaluer les passifs de contrats d'assurance, se référer respectivement à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » et à la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires. La note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires présente quant à elle les jugements significatifs posés lors de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2022, sont décrites à la note complémentaire 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 163 du rapport annuel 2022. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION N° 2021-FS-0091 DE L'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Informations financières de la CDO

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023			Au 31 décembre 2022 Retraité		
	Bilan combiné			Bilan combiné		
	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion
Total de l'actif	10 942 \$	398 604 \$	2,7 %	10 756 \$	403 944 \$	2,7 %
Total du passif	10 122	365 391	2,8	9 936	371 537	2,7
Total des capitaux propres	820	33 213	2,5	820	32 407	2,5

Pour les périodes de trois mois terminées le

(en millions de dollars et en pourcentage)	31 mars 2023			31 décembre 2022 Retraité			31 mars 2022 Retraité		
	État combiné du résultat			État combiné du résultat			État combiné du résultat		
	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu net total	44 \$	2 667 \$	1,6 %	59 \$	2 872 \$	2,1 %	102 \$	2 616 \$	3,9 %
Excédents avant ristournes aux membres	(2)	342	(0,6)	16	458	3,5	48	451	10,6
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	(4)	264	(1,5)	14	394	3,6	46	376	12,2

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux assurances, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. La moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois de l'exercice.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché
Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel
Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle

Correspondent à la moyenne des capitaux propres avant les participations ne donnant pas le contrôle, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Catastrophe et événement majeur**– Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements**– Engagement direct**

Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.

– Engagement indirect

Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Facteur scalaire

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Marge nette d'intérêt

Correspond au revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de l'actif moyen portant intérêt.

Marge sur services contractuels (MSC)

Représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Méthode des modèles internes

Approche permettant de calculer, à l'aide de modèles internes, les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de différentes mesures de risque telles que la valeur à risque, la valeur à risque en période de tension ainsi que le risque supplémentaire (IRC).

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

MSC totale et ajustement au titre du risque non financier/passifs (actifs) des contrats d'assurance et de réassurance

Dans le domaine de l'assurance de personnes, correspond au total de la MSC nette de la réassurance et de l'ajustement au titre du risque non financier net de la réassurance exprimé en pourcentage des passifs (actifs) des contrats d'assurance et de réassurance.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratio des avantages du personnel sur le total de la rémunération de base

Correspond aux avantages du personnel exprimés en pourcentage des salaires.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental ou social

Risque qui résulte d'un événement ou d'un enjeu environnemental ou social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation. Ce risque peut également se matérialiser de façon indirecte par le biais des relations d'affaires du Mouvement avec d'autres entités dont les activités pourraient faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'incidence des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Risque supplémentaire (IRC)

Exigence de fonds propres supplémentaires liée au risque de défaut et de migration des positions comportant un risque d'émetteur dans les portefeuilles de négociation.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

67	États financiers combinés	74	Notes complémentaires aux états financiers combinés intermédiaires résumés
68	Bilan combiné	74	Note 1 Mode de présentation
69	État combiné du résultat	75	Note 2 Principales méthodes comptables
70	État combiné du résultat global	84	Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
72	État combiné des variations des capitaux propres	86	Note 4 Juste valeur des instruments financiers
73	Tableau combiné des flux de trésorerie	92	Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
		99	Note 6 Dépôts
		100	Note 7 Contrats d'assurance et de réassurance
		114	Note 8 Cumul des autres éléments du résultat global
		115	Note 9 Gestion du capital
		116	Note 10 Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement
		117	Note 11 Information sectorielle
		118	Note 12 Acquisition importante

Bilan combiné

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraité (note 2)
ACTIF				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		5 207 \$	8 913 \$	16 328 \$
Valeurs mobilières				
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		32 887	33 987	39 730
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		52 735	51 258	53 286
Titres au coût amorti		50	50	41
		85 672	85 295	93 057
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		9 530	17 024	12 019
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	5	159 834	159 682	149 695
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		23 958	24 211	24 214
Aux entreprises et aux gouvernements		69 639	66 812	57 400
		253 431	250 705	231 309
Provision pour pertes de crédit	5	(1 037)	(1 035)	(970)
		252 394	249 670	230 339
Actif net des fonds distincts				
Contrats d'assurance		3 531	3 499	4 184
Contrats d'investissement		19 305	17 857	18 662
		22 836	21 356	22 846
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		7	25	268
Instruments financiers dérivés		6 080	5 723	5 828
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 232	3 486	2 557
Actifs des contrats de réassurance	7	1 680	1 622	1 848
Actifs au titre de droits d'utilisation		543	543	530
Immeubles de placement		933	929	926
Immobilisations corporelles		1 574	1 587	1 531
Goodwill		564	157	157
Immobilisations incorporelles		1 116	663	466
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 511	1 465	1 380
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies		714	679	62
Actifs d'impôt différé		1 149	1 267	593
Autres		3 862	3 540	2 934
		22 965	21 686	19 080
TOTAL DE L'ACTIF		398 604 \$	403 944 \$	393 669 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Dépôts				
Particuliers	6	146 712 \$	145 377 \$	136 332 \$
Entreprises et gouvernements		114 952	114 172	101 644
Institutions de dépôts		694	287	379
		262 358	259 836	238 355
Passifs des contrats d'assurance	7	31 184	30 202	33 847
Autres passifs				
Acceptations		7	25	268
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		9 153	9 859	11 342
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		13 531	24 565	31 177
Instruments financiers dérivés		6 724	6 691	5 680
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		9 417	8 978	7 938
Obligations locatives		617	622	596
Passifs des contrats de réassurance	7	37	36	45
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement		19 273	17 826	18 628
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		659	654	1 048
Passifs d'impôt différé		335	223	163
Autres		9 164	9 092	8 924
		68 917	78 571	85 809
Obligations subordonnées		2 932	2 928	1 960
TOTAL DU PASSIF		365 391	371 537	359 971
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		4 795	4 786	4 982
Excédents non répartis		12 049	8 982	1 559
Cumul des autres éléments du résultat global	8	(1 335)	(2 058)	317
Réserves		16 818	19 802	25 870
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		32 327	31 512	32 728
Participations ne donnant pas le contrôle		886	895	970
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		33 213	32 407	33 698
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		398 604 \$	403 944 \$	393 669 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
		2023	2022 Retraité (note 2)
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		2 646 \$	1 729 \$
Valeurs mobilières		492	143
		3 138	1 872
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		1 376	342
Obligations subordonnées		25	12
Autres		80	12
		1 481	366
REVENU NET D'INTÉRÊTS	10	1 657	1 506
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE			
Revenus des activités d'assurance		2 493	2 377
Charges afférentes aux activités d'assurance		(2 358)	(2 056)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(26)	(13)
		109	308
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET			
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	10	1 080	(2 372)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(999)	2 588
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		42	(116)
		123	100
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	7	232	408
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		113	104
Commissions sur les prêts et les cartes		266	222
Services de courtage et de fonds de placement		253	268
Honoraires de gestion et de services de garde		163	159
Autres revenus (pertes) nets de placement	10	(110)	(161)
Revenus (pertes) de change		39	31
Autres		54	79
		778	702
REVENU NET TOTAL		2 667	2 616
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	105	6
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		1 322	1 226
Honoraires		217	240
Technologie		261	216
Commissions		98	73
Frais d'occupation		103	102
Communications		88	79
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		38	39
Autres		218	281
Frais autres que d'intérêts bruts		2 345	2 256
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(249)	(252)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		2 096	2 004
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		466	606
Impôts sur les excédents		124	155
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		342	451
Ristournes aux membres		106	102
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		(28)	(27)
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		264 \$	376 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		261 \$	365 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		3	11

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2023	2022 Retraité (note 2)
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	264 \$	376 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(21)	664
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	4
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43	—
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1	3
	23	671
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	271	(979)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	58	34
	329	(945)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	260	(323)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	21	(14)
	281	(337)
	610	(1 282)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	633	(611)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	897 \$	(235) \$
dont :		
Part revenant au Groupe	890 \$	(244) \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	7	9

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global (suite)

(non audité)

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2023	2022 Retraité (note 2)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(7) \$	237 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	—
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1	2
	1	239
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	93	(346)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	19	12
	112	(334)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	93	(114)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	8	(5)
	101	(119)
	213	(453)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	214 \$	(214) \$

État combiné des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars

	Réserves									
	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 8)	Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 786 \$	8 982 \$	(2 058) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 512 \$	895 \$	32 407 \$
Nouvelle désignation des actifs financiers (note 2)	—	(199)	119	—	—	—	—	(80)	—	(80)
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2023	4 786 \$	8 783 \$	(1 939) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 432 \$	895 \$	32 327 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	261	—	—	—	—	—	261	3	264
Autres éléments du résultat global de la période	—	24	605	—	—	—	—	629	4	633
Résultat global de la période	—	285	605	—	—	—	—	890	7	897
Autres variations nettes du capital social	9	—	—	—	—	—	—	9	—	9
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(16)	(16)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	—	2 984	—	274	—	(3 258)	(2 984)	—	—	—
Autres	—	(3)	(1)	—	—	—	—	(4)	—	(4)
SOLDE AU 31 MARS 2023	4 795 \$	12 049 \$	(1 335) \$	617 \$	1 704 \$	14 497 \$	16 818 \$	32 327 \$	886 \$	33 213 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021, tel que publié	4 982 \$	1 546 \$	765 \$	795 \$	1 212 \$	23 314 \$	25 321 \$	32 614 \$	912 \$	33 526 \$
Adoption d'IFRS 17 (note 2)	—	13	(448)	—	—	549	549	114	58	172
SOLDE RETRAITÉ AU 1^{er} JANVIER 2022	4 982 \$	1 559 \$	317 \$	795 \$	1 212 \$	23 863 \$	25 870 \$	32 728 \$	970 \$	33 698 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres (retraité)	—	365	—	—	—	—	—	365	11	376
Autres éléments du résultat global de la période (retraité)	—	663	(1 272)	—	—	—	—	(609)	(2)	(611)
Résultat global de la période (retraité)	—	1 028	(1 272)	—	—	—	—	(244)	9	(235)
Autres variations nettes du capital social	(18)	—	—	—	—	—	—	(18)	—	(18)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(20)	(20)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves) (retraité)	—	(300)	—	77	—	223	300	—	—	—
Transactions sur les capitaux propres (retraité) ⁽¹⁾	—	7 896	—	—	—	(7 896)	(7 896)	—	—	—
SOLDE RETRAITÉ AU 31 MARS 2022	4 964 \$	10 183 \$	(955) \$	872 \$	1 212 \$	16 190 \$	18 274 \$	32 466 \$	959 \$	33 425 \$

⁽¹⁾ L'augmentation des excédents non répartis de la période résulte de transactions sur les capitaux entre des entités du Mouvement Desjardins. Les excédents non répartis provenant de ces transactions ont été soumis aux projets de partages des excédents du prochain exercice financier. Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres du Mouvement Desjardins au 31 mars 2022.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2023	2022 Retraité (note 2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	466 \$	606 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	112	95
Amortissement des primes et des escomptes	41	98
Dotation à la provision pour pertes de crédit	105	6
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	46	49
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	1	—
Autres	17	(12)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 100	3 363
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 494	(2 667)
Prêts	(2 829)	(3 023)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	925	(2 482)
Instruments financiers dérivés, montant net	(458)	1 890
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	693	(82)
Dépôts	2 522	4 337
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(706)	(412)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	(11 034)	(2 164)
Autres	(1 364)	299
Impôts versés sur les excédents	(186)	(417)
	(3 055)	(516)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(17)	2
Remboursement d'obligations locatives	(20)	(24)
Autres variations nettes du capital social	9	(18)
Rémunération sur le capital social	(262)	(208)
Dividendes versés	(16)	(20)
	(306)	(268)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(10 355)	(10 074)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	6 811	5 975
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	4 090	2 377
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(744)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(101)	(77)
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(46)	(17)
	(345)	(1 816)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 706)	(2 600)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	8 913	16 328
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	5 207 \$	13 728 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	1 262 \$	436 \$
Intérêts reçus	3 236	1 946
Dividendes reçus	79	64

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires) ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés intermédiaires comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers combinés intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les effets de l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* sur les états financiers combinés du Mouvement Desjardins sont présentés à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires. Certains chiffres comparatifs de la période terminée le 31 mars 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été retraités et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour tenir compte de cette nouvelle norme. Certains chiffres de la période précédente ont également été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins.

Ces états financiers combinés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers combinés annuels.

Ces états financiers combinés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 12 mai 2023.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Le contexte économique continue d'entraîner des sources d'incertitudes ayant une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation économique et son incidence sur les jugements significatifs, estimations et hypothèses, qui sont décrits à la note 1 « Mode de présentation » des états financiers combinés annuels. Pour d'autres renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues et évaluer les passifs de contrats d'assurance, se référer respectivement à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » et à la note 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires. La note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés intermédiaires présente quant à elle les jugements significatifs posés lors de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels, à l'exception des modifications décrites à la section « Changements de méthodes comptables » de la présente note.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 1^{er} janvier 2023, le Mouvement Desjardins a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance et de réassurance.

L'adoption de cette norme a apporté des changements importants dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Certains chiffres comparatifs de la période de trois mois terminée le 31 mars 2022 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été retraités, et un bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2022 est présenté pour refléter ces changements. Les principales méthodes comptables appliquées à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 sont décrites ci-dessous.

Contrats d'assurance et de réassurance

Classification

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Certains contrats émis par les filiales d'assurance ne transfèrent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont alors classés à titre de contrats d'investissement selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ou à titre de contrats de service conformément à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Les contrats d'assurance émis sont classés à titre de contrats d'assurance sans participation directe ou de contrats d'assurance avec participation directe.

La filiale d'assurance de personnes classe les contrats de fonds distincts individuels ainsi que les contrats d'assurance vie avec participation à titre de contrats d'assurance avec participation directe. Tous les autres contrats d'assurance sont des contrats d'assurance sans participation directe.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement dans lesquels on promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents clairement définis. Les éléments sous-jacents comprennent des portefeuilles de placements spécifiques qui déterminent les montants payables aux assurés. La politique de la filiale d'assurance de personnes est de détenir ces placements spécifiques.

Des jugements importants sont portés par la direction lors de l'analyse des conditions nécessaires à la classification des contrats d'assurance au titre de contrats d'assurance avec participation directe. Ces contrats doivent être évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables dont les particularités comparativement au modèle général d'évaluation sont décrites dans les sections subséquentes.

Les filiales d'assurance ont recours à des contrats de réassurance afin d'atténuer leur exposition au risque d'assurance. Ces contrats de réassurance transfèrent des risques d'assurance importants relativement aux contrats d'assurance sous-jacents et sont classés en tant que contrats de réassurance détenus selon l'IFRS 17.

Composant investissement

Certains contrats d'assurance comportent un composant investissement qui n'a pas à être présenté séparément, car il est étroitement lié au contrat d'assurance. Ces composants sont donc comptabilisés à même les passifs des contrats d'assurance. Un composant investissement représente un montant que les filiales d'assurance sont tenues de rembourser au titulaire d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Regroupement des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance sont regroupés par portefeuille. Ceux-ci sont constitués de contrats qui, au jugement de la direction, comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Les portefeuilles de contrats d'assurance sont ensuite divisés en trois groupes en fonction de la rentabilité attendue des contrats, le cas échéant :

- contrats déficitaires à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires;
- autres contrats du portefeuille.

Lorsque des contrats d'un même portefeuille relèveraient d'un groupe différent uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de fixer un prix en fonction des caractéristiques des titulaires, les filiales d'assurance de dommages ont choisi de classer ces contrats dans le même groupe.

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont déterminés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance. Les contrats de réassurance détenus sont divisés selon les groupes suivants, le cas échéant :

- contrats présentant un profit net à la comptabilisation initiale;
- contrats, qui à la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir rentables;
- autres contrats du portefeuille.

Les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont constitués à la comptabilisation initiale et la composition de ces groupes n'est pas revue par la suite. La direction a exercé son jugement afin de déterminer les contrats d'assurance pouvant être regroupés ensemble de façon globale afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats dans le but d'identifier les contrats déficitaires à la comptabilisation initiale.

Chacun des groupes ne contient que des contrats qui sont émis ou signés à un an ou moins d'intervalle, et sont constitués en fonction de l'année calendrier.

Le Mouvement Desjardins présente séparément au bilan combiné la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des passifs.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les groupes de contrats d'assurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe devient exigible, ou lorsque le premier paiement est reçu si le contrat ne comporte pas de date d'échéance;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, lorsque les faits et circonstances indiquent que le groupe de contrats est déficitaire.

Les groupes de contrats de réassurance doivent être comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture;
- la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Les passifs des contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

Contrats évalués selon le modèle général

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le passif d'un groupe de contrats d'assurance correspond au passif au titre de la couverture restante qui est composé de la somme des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des éléments suivants :

- Estimation des flux de trésorerie futurs

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles et sont déterminées selon le point de vue des filiales d'assurance, dans la mesure où elles cadrent avec les variables de marchés observables.

L'évaluation d'un groupe de contrats inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle les filiales d'assurance peuvent contraindre le titulaire de contrat à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque les filiales d'assurance ont la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de contrat d'assurance ou par le portefeuille de contrat d'assurance dont fait partie le contrat en cause.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont ceux directement liés à l'exécution du contrat tels que les primes, les commissions, les indemnités et les autres obligations envers les titulaires de contrats. Les coûts directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance sont également inclus, entre autres, les coûts de gestion des sinistres, de gestion des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Ajustement lié à la valeur temps

Les estimations de flux de trésorerie futurs sont ajustées, selon les taux d'actualisation courants à la date d'évaluation, afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie.

- Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé séparément des estimations de flux de trésorerie futurs et de l'ajustement lié à la valeur temps. L'ajustement au titre du risque non financier reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Certains flux de trésorerie d'exécution sont évalués au niveau des portefeuilles de contrats d'assurance et sont ensuite alloués à chacun des groupes en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles, appliquées de manière cohérente d'une période de présentation de l'information financière à l'autre.

Marge sur services contractuels

La MSC représente le profit non acquis, qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis. À la comptabilisation initiale, aucun montant n'est comptabilisé en résultat, car la MSC est évaluée à un montant correspondant à l'entrée nette de flux de trésorerie d'exécution prévue.

Si la somme des flux de trésorerie d'exécution correspond à une sortie nette, le groupe de contrats d'assurance est déficitaire, et le montant de la MSC est nul. Une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée immédiatement au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » à l'état combiné du résultat, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante.

Évaluation subséquente

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront rendus dans les périodes futures ainsi que de la MSC;
- le passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Flux de trésorerie d'exécution

À chaque date de clôture, les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont révisés afin de refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui les sous-tendent et les conditions de marché à cette date.

Marge sur services contractuels

La valeur comptable de la MSC d'un groupe est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats, de l'intérêt capitalisé pour les contrats d'assurance sans participation directe, du montant comptabilisé en revenus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs ajustent la MSC, alors que celles relatives aux services courants ou passés sont directement comptabilisées à l'état combiné du résultat. L'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations sur les estimations de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à l'état combiné du résultat lorsqu'ils sont relatifs aux contrats d'assurance sans participation directe, alors qu'ils ajustent la MSC des contrats d'assurance avec participation directe.

Pour les contrats d'assurance avec participation directe, les variations du montant correspondant à la part revenant à la filiale d'assurance de personnes de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et ajustent la MSC, alors que les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui représentent l'ajustement des obligations envers les titulaires, ne sont pas liées aux services futurs et n'ajustent pas la MSC. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » à l'état combiné du résultat.

Pour ses contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes utilise une stratégie d'atténuation du risque financier au moyen de dérivés et autres instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui permet une compensation économique entre les contrats d'assurance et ces instruments atténuant l'effet des risques financiers. Conformément à ce qui est permis par l'IFRS 17, la filiale a fait le choix de ne pas ajuster la MSC pour les variations visant à refléter tout ou une partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier de ses contrats de fonds distincts. Ces variations sont plutôt comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat permettant ainsi une compensation naturelle des gains et pertes sur les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés conformément à l'IFRS 9.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont tous des contrats sans participation directe. Ils sont évalués de la même manière que les contrats d'assurance à l'exception de certains éléments expliqués dans les paragraphes suivants.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus sont constitués de la même façon que ceux des contrats d'assurance sans participation directe sauf que:

- les flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus doivent inclure un ajustement pour refléter l'effet du risque de non-exécution, c'est-à-dire le risque que le réassureur n'exécute pas son obligation;
- l'ajustement au titre du risque non financier correspond au risque transféré au réassureur.

Marge sur services contractuels

Les groupes de contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires et n'ont pas de profit non acquis, la MSC correspond plutôt au coût net ou au profit net lié à l'utilisation de la réassurance.

Lors de l'évaluation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus est ajustée, si nécessaire, afin de tenir compte de tout revenu comptabilisé à l'état combiné du résultat lié à la comptabilisation d'une perte sur contrats déficitaires afférente aux contrats d'assurance sous-jacents. Un composant de recouvrement de perte est alors ajouté à l'actif au titre de la couverture restante des contrats de réassurance détenus.

Lors des évaluations subséquentes, la valeur comptable de la MSC est obtenue en ajustant le solde à l'ouverture pour tenir compte des nouveaux contrats de réassurance, de l'intérêt capitalisé, du montant comptabilisé en charges en raison des services reçus, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatives aux services futurs et de la variation du composant recouvrement de perte.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires que les filiales d'assurance s'attendent à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes

La filiale d'assurance de personnes utilise la méthode de la répartition des primes pour évaluer ses groupes de contrats d'assurance collective dont la grande majorité des contrats ont une durée d'un an ou moins, ainsi que pour certains groupes de contrats d'assurance court terme. Pour leur part, les filiales d'assurance de dommages utilisent cette méthode pour évaluer l'ensemble de leurs contrats d'assurance dont la presque totalité a une durée d'un an ou moins.

Cette méthode d'évaluation simplifiée est permise si la période de couverture de chacun des contrats d'un groupe n'excède pas un an ou s'il est déterminé que l'évaluation selon la méthode de la répartition des primes ne diffère pas de manière significative de l'évaluation selon le modèle général décrit précédemment.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égale aux primes reçues, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués à ce groupe à cette date, ajustée s'il y a lieu, du montant provenant de la décomptabilisation d'un actif au titre de flux de trésorerie lié aux frais d'acquisition et de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement se rapportant à ce groupe.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont reportés et incorporés au passif au titre de la couverture restante lorsqu'ils sont encourus. Par la suite, ils sont comptabilisés en charge, sur la période de couverture des contrats composant le groupe.

Évaluation subséquente

Le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance est égal à sa valeur comptable au début de l'exercice, augmentée des primes reçues et du montant d'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alors qu'elle est diminuée du montant des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition alloués et du montant comptabilisé en revenus.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante des contrats qui n'excèdent pas un an n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, les filiales d'assurances doivent déterminer si la valeur des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante de ce groupe évalué de la même manière que les groupes de contrats évalués selon le modèle général excède la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante établie selon la méthode de la répartition des primes. L'excédent est comptabilisé à titre de perte sur contrats déficitaires et présenté au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Cet élément de perte est réévalué à chaque date de clôture.

Contrats de réassurance détenus

La méthode de la répartition des primes est utilisée pour évaluer les groupes de contrats de réassurance détenus lorsque cette méthode est utilisée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsqu'une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée pour un groupe de contrats d'assurance dans lequel se retrouvent un ou des contrats sous-jacents à un contrat de réassurance détenu, les filiales d'assurance calculent un composant recouvrement de perte et ajustent le montant de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenu.

Il est possible qu'un groupe de contrats d'assurance déficitaire inclut tant des contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu que des contrats non admissibles à un tel recouvrement. Pour calculer le composant recouvrement de perte, les filiales d'assurance utilisent une méthode de répartition systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées au titre du groupe de contrats d'assurance qui se rattache aux contrats admissibles à un recouvrement en vertu d'un contrat de réassurance détenu.

Passif au titre de sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés tels que les charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux règlements des sinistres. Le passif au titre des sinistres survenus est évalué en utilisant l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif afin de déterminer le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés dans le cadre des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance. Ces frais comprennent les flux de trésorerie directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance ou à un portefeuille ainsi que les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables, lesquels sont alloués aux différents groupes en utilisant une méthode systématique et rationnelle.

Lorsque ces flux de trésorerie sont encourus avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé et présenté en diminution des passifs des contrats d'assurance au bilan combiné. Subséquemment, les filiales d'assurance décomptabilisent la partie de cet actif qui se rapporte aux contrats d'assurance comptabilisés dans le groupe durant l'exercice.

Dans certains cas, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont en partie attribuables aux renouvellements des contrats d'assurance attendus de ces groupes. Une méthode systématique et rationnelle est utilisée pour répartir ces flux entre le groupe et les différents groupes de renouvellement attendus.

À chaque date de clôture, la direction détermine s'il existe des faits et circonstances qui indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif excède les entrées nettes de trésorerie attendues du groupe de contrats d'assurance auquel il se rapporte. De plus, lorsque l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est relatif aux renouvellements attendus pour un groupe de contrats, la valeur comptable de l'actif ne doit pas excéder les entrées nettes de trésorerie attendues provenant spécifiquement des renouvellements.

Les pertes de valeur d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisées au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat dans l'exercice où elles sont constatées. Ces pertes de valeur peuvent être contrepassées, en tout ou en partie, subséquemment dans la mesure où les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées. Les filiales d'assurance comptabilisent alors une reprise de valeur au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

Revenus des activités d'assurance

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, les revenus des activités d'assurance représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en l'échange desquels les filiales d'assurance s'attendent à recevoir une contrepartie.

Ces variations sont :

- les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier liées aux risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services rendus.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus des activités d'assurance incluent également un montant relatif aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Ce montant représente une portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, alloué entre les périodes de présentation de l'information financière d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps.

Le montant de la MSC comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat est basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus. La direction exerce des jugements importants pour déterminer les unités de couverture des groupes de contrats d'assurance, des informations supplémentaires sur les jugements sont présentées à la note 7 « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes, le revenu des activités d'assurance correspond au montant des encaissements de primes attendus, lequel est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les charges de sinistres et les autres charges d'assurance engagées;
- l'amortissement des frais d'acquisition;
- les variations liées aux sinistres survenus;
- les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

Pour les groupes de contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est identique au montant de recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté dans les revenus des activités d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes, le montant de l'amortissement des frais d'acquisition est réparti entre les périodes en fonction de l'écoulement du temps.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquemment, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Après avoir comptabilisé une perte sur un groupe de contrats d'assurance déficitaire, certaines variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de répartition des primes sont réparties sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif de la couverture restante, excluant l'élément de perte. Ces variations affectées à l'élément de perte sont comptabilisées en diminution des revenus attendus et des charges correspondantes de l'exercice. La répartition systématique de ces flux de trésorerie d'exécution est faite en fonction du solde de l'élément de perte, celui-ci est donc ramené à zéro à la fin de la période de couverture. Si les variations de flux de trésorerie d'exécution font en sorte que l'élément de perte est ramené à zéro avant la fin de la période de couverture, l'excédent est comptabilisé à la MSC.

Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode de répartition des primes, les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés sont comptabilisées à l'encontre des charges d'assurance engagées durant l'exercice.

Revenus (charges) nets des activités de réassurance

Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des revenus et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les revenus et les charges liés aux contrats de réassurance détenus, à l'exception des revenus financiers (charges financières) de réassurance, sont présentés sur une base nette, à titre de revenus (charges) nets des activités de réassurance à l'état combiné du résultat.

Les revenus se composent des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus et les autres charges d'assurance, ainsi que les variations de l'élément de recouvrement de perte.

Pour les contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, les charges comprennent les montants suivants liés aux variations de l'actif au titre de la couverture restante :

- les recouvrements attendus des charges de sinistres et des autres charges d'assurance évaluées trimestriellement aux montants attendus à la date d'ouverture de chaque période trimestrielle;
- les variations au titre du risque non financier pour les risques expirés;
- le montant de la MSC pour les services reçus.

Pour les contrats évalués selon la méthode de répartition des primes, les charges correspondent au montant des primes cédées attendues affecté à l'exercice. Le montant de primes cédées attendues est réparti entre les périodes de services prévues aux contrats de réassurance détenus en fonction de l'écoulement du temps.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance sans participation directe et des contrats de réassurance détenus sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que de l'effet du risque financier et de ses variations.

Les revenus financiers et charges financières d'assurance des groupes de contrats d'assurance avec participation directe sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe qui découle de l'évolution attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents ainsi que de l'effet de l'atténuation des risques financiers.

Les variations de l'ajustement au titre du risque non financier sont ventilées entre le résultat des activités d'assurance et les revenus financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

Revenus (pertes) nets de placement d'assurance

Les revenus (pertes) nets de placement d'assurance sont constitués des revenus et pertes des placements tirés des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance du Mouvement Desjardins qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17.

INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, les filiales d'assurance ont appliqué l'IFRS 17 de façon rétrospective à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas, l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée. Dans tous les cas, l'écart net relatif à la transition a été comptabilisé dans les capitaux propres.

Les filiales d'assurance ont appliqué l'approche rétrospective à tous les contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus évalués selon la méthode de la répartition des primes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée.

Approche rétrospective impraticable

La direction des filiales d'assurance a fait appel à son jugement et a considéré que l'application rétrospective était impraticable, sans coût ou effort excessif, pour les groupes de contrats d'assurance long terme et de contrats de réassurance long terme détenus ainsi qu'aux sinistres assumés dans le cadre d'acquisitions, notamment pour les raisons suivantes :

- depuis la comptabilisation initiale des contrats, les jugements et les hypothèses nécessaires à l'évaluation des contrats d'assurance selon l'IFRS 17 n'étaient pas disponibles dans les systèmes d'évaluation actuarielle au prix d'un effort raisonnable;
- l'effort pour agréger l'information au niveau des groupes qui auraient dû être établis sous l'IFRS 17 était trop important;
- les informations disponibles pour effectuer l'imputation des coûts d'acquisition et autres coûts attribuables pour chacun des groupes selon l'IFRS 17 étaient limitées ou inexistantes, car ce niveau de détail n'était pas nécessaire et n'existait pas.

Approche rétrospective modifiée

L'IFRS 17 exige que les contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises soient comptabilisés comme si l'entité avait émis ces contrats à la date d'acquisition. Cependant, les filiales d'assurance de dommages ont choisi d'appliquer l'approche rétrospective modifiée aux sinistres assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm puisque l'application rétrospective de la norme était impraticable. Conformément à l'approche rétrospective modifiée, les sinistres assumés survenus avant l'acquisition des contrats dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être comptabilisés et évalués comme un passif au titre des sinistres survenus. Lors de l'application de l'approche rétrospective modifiée, les filiales d'assurance de dommages ont utilisé les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition.

Approche fondée sur la juste valeur

À la date de transition, la filiale d'assurance de personnes a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous ses groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Conformément à l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a déterminé la marge sur service contractuelle du passif au titre de la couverture restante à la date de transition, d'après la différence entre la juste valeur des contrats des groupes d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution mesurés à cette date. Pour déterminer la juste valeur, les exigences d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* ont été appliquées. En l'absence de marché observable, une technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus a été utilisée pour évaluer la juste valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus.

Selon ce qui est permis lorsque l'approche fondée sur la juste valeur est utilisée, la filiale d'assurance de personnes n'a pas limité la composition des groupes à des contrats émis à un intervalle d'un an ou moins. À la transition, chaque portefeuille est composé d'un seul groupe.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la filiale d'assurance de personnes a :

- utilisé uniquement les informations raisonnables et justifiables qui étaient disponibles à la date de transition;
- ajusté les hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs attendus et à l'ajustement au titre du risque non financier en fonction du point de vue des intervenants du marché;
- inclus des marges bénéficiaires, au-delà de l'ajustement au titre du risque non financier pour refléter ce qu'un intervenant du marché exigerait pour assumer des obligations en vertu de contrats d'assurance;
- exclu les renouvellements futurs et les nouvelles affaires qui seraient en dehors du périmètre contractuel des contrats en vertu de l'IFRS 17.

Jugements dans l'application de l'approche fondée sur la juste valeur

L'application de l'approche fondée sur la juste valeur a également nécessité que certains jugements soient posés par la direction. Les jugements suivants constituent des éléments clés ayant permis d'établir la juste valeur des contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus à la date de transition :

- les ajustements requis pour refléter le point de vue des intervenants du marché ne sont pas différents de la vision de la filiale d'assurance de personnes;
- le coût moyen pondéré du capital de la filiale d'assurance de personnes a été utilisé comme taux d'actualisation;
- le capital à rémunérer a été déterminé en fonction du ratio cible interne de capital réglementaire défini par la filiale d'assurance de personnes;
- le taux de rendement exigé sur les capitaux est basé sur le taux de rendement exigé par la direction sur les différents produits de la filiale d'assurance de personnes.

Incidences

Au 1^{er} janvier 2022 – Date de transition

Dans son ensemble, l'adoption de l'IFRS 17 a entraîné une augmentation des capitaux propres de 172 M\$ au 1^{er} janvier 2022. Les excédents non répartis ainsi que les réserves ont augmenté d'un montant global de 562 M\$, alors que le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 448 M\$ à la suite du retrait de l'approche par superposition. La part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle a augmenté de 58 M\$.

De plus, l'adoption d'IFRS 17 a également entraîné des reclassements d'actifs et de passifs qui découlent des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs, des reclassements d'un montant de 1 444 M\$ de certains passifs des contrats d'assurance en tant que contrats d'investissement comptabilisés au poste « Autres passifs » et d'une présentation distincte d'un montant de 18 628 M\$ dans le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2023

Les dispositions de l'IFRS 17 permettent de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9 détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1^{er} janvier 2023. Ces changements ont eu une incidence nette d'impôts défavorable de 80 M\$ sur les capitaux propres. Le détail de ces changements est présenté plus bas.

NOTE 2 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelles désignations des actifs financiers

Les filiales d'assurance ont fait le choix de revoir, instrument par instrument, à la date d'adoption de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, le classement de certains actifs financiers comptabilisés selon IFRS 9, y compris certains actifs financiers n'étant pas détenus dans le cadre des activités d'assurance. Cependant, seuls les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance à cette date étaient éligibles à une réappréciation de leur modèle économique. Les changements de classes d'évaluation effectués sont présentés dans le tableau suivant :

	Classes d'évaluation sous l'IFRS 9		Valeur comptable	
	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17	Avant l'adoption de l'IFRS 17	Après l'adoption de l'IFRS 17
Actifs financiers				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	420 \$	420 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	868	868
Valeurs mobilières	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	54 \$	54 \$
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 119	1 119
	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	953	953
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	979	979
Prêts	Coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	1 782 \$	1 671 \$

⁽¹⁾ La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net de certains actifs financiers a été annulée puisque la condition pour une telle désignation n'était plus remplie.

⁽²⁾ L'appréciation du modèle économique de certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance a été revue, car la perception des flux de trésorerie contractuels n'était plus essentielle à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.

⁽³⁾ Certains actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou réduire sensiblement une non-concordance comptable avec les passifs des contrats d'assurance.

⁽⁴⁾ Certains instruments de capitaux propres ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2022, sont décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023, ayant une incidence importante sur les états financiers du Mouvement Desjardins.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 mars 2023						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	354 \$	— \$	1 122 \$	— \$	3 731 \$	5 207 \$
Valeurs mobilières	15 586	17 301	51 315	1 420	50	85 672
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	9 530	9 530
Prêts	—	1 729	—	—	250 665	252 394
Actif net des fonds distincts						
Contrats d'assurance	3 600	—	—	—	(69)	3 531
Contrats d'investissement	19 382	—	—	—	(77)	19 305
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	7	7
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 080	—	—	—	—	6 080
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 232	3 232
Autres	—	—	—	—	2 295	2 295
Total des actifs financiers	45 002 \$	19 030 \$	52 437 \$	1 420 \$	269 364 \$	387 253 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	864 \$	— \$	— \$	261 494 \$	262 358 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	7	7
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 153	—	—	—	—	9 153
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	13 531	13 531
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 724	—	—	—	—	6 724
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	9 417	9 417
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	19 273	19 273
Autres	103	—	—	—	5 794	5 897
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 932	2 932
Total des passifs financiers	15 980 \$	864 \$	— \$	— \$	312 448 \$	329 292 \$

⁽¹⁾ Au 31 mars 2023, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 6 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 248 M\$ à l'actif et de 778 M\$ au passif.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	— \$	949 \$	258 \$	— \$	7 706 \$	8 913 \$
Valeurs mobilières	16 025	17 962	51 193	65	50	85 295
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	17 024	17 024
Prêts	—	—	—	—	249 670	249 670
Actif net des fonds distincts						
Contrats d'assurance	3 530	—	—	—	(31)	3 499
Contrats d'investissement	17 844	—	—	—	13	17 857
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	25	25
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	5 723	—	—	—	—	5 723
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 486	3 486
Autres	—	—	—	—	1 894	1 894
Total des actifs financiers	43 122 \$	18 911 \$	51 451 \$	65 \$	279 837 \$	393 386 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	745 \$	— \$	— \$	259 091 \$	259 836 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	25	25
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 859	—	—	—	—	9 859
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	24 565	24 565
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 691	—	—	—	—	6 691
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	8 978	8 978
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	17 826	17 826
Autres	95	—	—	—	5 472	5 567
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 928	2 928
Total des passifs financiers	16 645 \$	745 \$	— \$	— \$	318 885 \$	336 275 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 10 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 198 M\$ à l'actif et de 967 M\$ au passif.

Aucun reclassement significatif d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

DÉSIGNATION

Le Mouvement Desjardins a désigné certains instruments de capitaux propres, présentés dans le tableau ci-dessous, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les titres de participation détenus dans le cadre des activités d'assurance ont été désignés ainsi afin d'atténuer la volatilité à l'état combiné du résultat.

Au 31 mars 2023	Juste valeur	Dividendes comptabilisés au cours de la période
Valeurs mobilières détenues dans le cadre des activités d'assurance		
Titres de participation		
Actions ordinaires	785 \$	5 \$
Actions privilégiées	563	8
	1 348	13
Autres valeurs mobilières	72	—
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 420 \$	13 \$

Le Mouvement Desjardins a disposé au cours de la période de certaines valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, conformément à sa stratégie de placement. Au moment de la disposition, la juste valeur de ces placements était de 109 M\$, la perte cumulée de 4 M\$ et les revenus de dividendes relatifs à ces valeurs mobilières constatés aux excédents nets au cours de la période étaient négligeables.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. Le Mouvement Desjardins a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	50 \$	43 \$	50 \$	44 \$
Prêts	250 665	243 995	249 670	241 159
Passifs financiers				
Dépôts	261 494	258 988	259 091	255 831
Obligations subordonnées	2 932	2 818	2 928	2 859
Autres passifs – Autres	1 632	1 712	1 564	1 499

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels, qui contient une description de ces trois niveaux.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 mars 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 \$	320 \$	— \$	354 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 086	2	—	7 088
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	13 206	570	—	13 776
Corps scolaires ou publics au Canada	12	73	—	85
Administrations publiques à l'étranger	456	—	—	456
Autres titres de créances	—	6 640	473	7 113
Titres de participation	2 283	108	1 978	4 369
	23 043	7 393	2 451	32 887
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 119	1 119
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	610	610
	—	—	1 729	1 729
Actif net des fonds distincts				
Contrats d'assurance	2 759	841	—	3 600
Contrats d'investissement	4 507	14 258	617	19 382
	7 266	15 099	617	22 982
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	584	—	584
Contrats de change	—	680	—	680
Autres contrats	—	4 816	—	4 816
	—	6 080	—	6 080
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 343	28 892	4 797	64 032
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	90	1 032	—	1 122
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 009	6 149	—	12 158
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 252	3 829	—	30 081
Administrations publiques à l'étranger	31	—	—	31
Autres titres de créances	1	9 044	—	9 045
Titres de participation	1 348	—	72	1 420
	33 641	19 022	72	52 735
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33 731	20 054	72	53 857
Total des actifs financiers	64 074 \$	48 946 \$	4 869 \$	117 889 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	864 \$	— \$	864 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 280	873	—	9 153
Autres	—	—	103	103
	8 280	1 737	103	10 120
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 118	—	1 118
Contrats de change	—	1 006	—	1 006
Autres contrats	—	4 600	—	4 600
	—	6 724	—	6 724
Total des passifs financiers	8 280 \$	8 461 \$	103 \$	16 844 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	71 \$	878 \$	— \$	949 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 426	—	—	7 426
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	12 389	595	—	12 984
Corps scolaires ou publics au Canada	11	69	—	80
Administrations publiques à l'étranger	629	—	—	629
Autres titres de créances	1	6 810	504	7 315
Titres de participation	3 551	99	1 903	5 553
	24 007	7 573	2 407	33 987
Actif net des fonds distincts				
Contrats d'assurance	2 716	814	—	3 530
Contrats d'investissement	4 150	13 096	598	17 844
	6 866	13 910	598	21 374
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	662	—	662
Contrats de change	—	924	—	924
Autres contrats	—	4 137	—	4 137
	—	5 723	—	5 723
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 944	28 084	3 005	62 033
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9	249	—	258
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 074	6 076	—	13 150
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	26 753	3 550	—	30 303
Administrations publiques à l'étranger	25	—	—	25
Autres titres de créances	—	7 664	51	7 715
Titres de participation	—	—	65	65
	33 852	17 290	116	51 258
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	33 861	17 539	116	51 516
Total des actifs financiers	64 805 \$	45 623 \$	3 121 \$	113 549 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	745 \$	— \$	745 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 836	1 023	—	9 859
Autres	—	—	95	95
	8 836	1 768	95	10 699
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	1 460	—	1 460
Contrats de change	—	1 192	—	1 192
Autres contrats	—	4 039	—	4 039
	—	6 691	—	6 691
Total des passifs financiers	8 836 \$	8 459 \$	95 \$	17 390 \$

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023, à l'exception de la nouvelle désignation de certains prêts reliée à l'adoption d'IFRS 17 décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables », aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés, aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux intervalles de valeurs des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels.

Le tableau suivant présente la technique d'évaluation, les données non observables ainsi que la sensibilité de la juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net suite à l'adoption d'IFRS 17.

Au 31 mars 2023	Juste valeur	Principale technique d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	Sensibilité ^(C)
Actifs financiers					
Prêts	1 729 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Données comparables ^(A,B)	10 p.b. à 121 p.b.	10 \$

^(A) Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^(B) Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

^(C) Représente l'augmentation ou la diminution de la juste valeur en raison d'une modification raisonnablement possible de la donnée non observable.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au 31 décembre 2022, tel que publié	Incidences des changements de méthodes comptables (note 2)	Solde au 1 ^{er} janvier 2023 (retraité)	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023									
Actifs financiers									
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créances									
Obligations hypothécaires	397 \$	51 \$	448 \$	— \$	3 \$	— \$	— \$	(88) \$	363 \$
Autres	107	—	107	—	(1)	—	6	(2)	110
Titres de participation	1 903	—	1 903	—	5	—	72	(2)	1 978
	2 407	51	2 458	—	7	—	78	(92)	2 451
Prêts									
Hypothécaires résidentiels									
Aux entreprises et aux gouvernements	—	1 062	1 062	—	21	—	48	(12)	1 119
	—	609	609	—	11	—	—	(10)	610
	—	1 671	1 671	—	32	—	48	(22)	1 729
Actif net des fonds distincts									
Contrats d'investissement	598	—	598	(1)	(20)	—	169	(129)	617
	598	—	598	(1)	(20)	—	169	(129)	617
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 005	1 722	4 727	(1)	19	—	295	(243)	4 797
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières									
Autres titres de créances									
Obligations hypothécaires	51	(51)	—	—	—	—	—	—	—
Titres de participation	65	—	65	—	—	7	—	—	72
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	116	(51)	65	—	—	7	—	—	72
Total des actifs financiers	3 121 \$	1 671 \$	4 792 \$	(1) \$	19 \$	7 \$	295 \$	(243) \$	4 869 \$
Passifs financiers									
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net									
Autres passifs – Autres									
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	95 \$	— \$	95 \$	— \$	8 \$	— \$	— \$	— \$	103 \$
Total des passifs financiers	95 \$	— \$	95 \$	— \$	8 \$	— \$	— \$	— \$	103 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022 Retraité (note 2)						
Actifs financiers						
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net						
Valeurs mobilières						
Autres titres de créances						
Obligations hypothécaires	508 \$	(20) \$	— \$	— \$	(20) \$	468 \$
Autres	92	1	—	7	(8)	92
Titres de participation	1 428	(5)	—	186	(1)	1 608
	2 028	(24)	—	193	(29)	2 168
Actif net des fonds distincts						
Contrats d'investissement	360	(2)	—	35	(6)	387
	360	(2)	—	35	(6)	387
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 388	(26)	—	228	(35)	2 555
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Valeurs mobilières						
Autres titres de créances						
Obligations hypothécaires	64	—	(1)	—	(1)	62
Titres de participation	69	—	—	—	—	69
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	133	—	(1)	—	(1)	131
Total des actifs financiers	2 521 \$	(26) \$	(1) \$	228 \$	(36) \$	2 686 \$
Passifs financiers						
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net						
Autres passifs – Autres						
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	147 \$	6 \$	— \$	— \$	— \$	153 \$
Total des passifs financiers	147 \$	6 \$	— \$	— \$	— \$	153 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 33 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 34 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2022.

Prêts

Au 31 mars 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	52 563 \$	8 \$	— \$	52 571 \$
Très faible	66 600	727	—	67 327
Faible	30 238	3 094	—	33 332
Moyen	1 612	2 581	—	4 193
Élevé	1	796	—	797
Défaut	—	224	271	495
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	151 014 \$	7 430 \$	271 \$	158 715 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				1 119
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	151 014 \$	7 430 \$	271 \$	159 834 \$
Provision pour pertes de crédit	(55)	(41)	(19)	(115)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	150 959 \$	7 389 \$	252 \$	159 719 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 294 \$	2 \$	— \$	5 296 \$
Très faible	6 448	12	—	6 460
Faible	7 603	1 296	—	8 899
Moyen	1 004	803	—	1 807
Élevé	10	1 254	—	1 264
Défaut	—	40	192	232
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 359 \$	3 407 \$	192 \$	23 958 \$
Provision pour pertes de crédit	(133)	(274)	(112)	(519)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 226 \$	3 133 \$	80 \$	23 439 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽²⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	21 771 \$	225 \$	— \$	21 996 \$
Autre que catégorie investissement	38 645	4 204	—	42 849
Sous surveillance	1 521	1 737	—	3 258
En défaut	—	126	807	933
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	61 937 \$	6 292 \$	807 \$	69 036 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				610
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	61 937 \$	6 292 \$	807 \$	69 646 \$
Provision pour pertes de crédit	(113)	(68)	(222)	(403)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	61 824 \$	6 224 \$	585 \$	69 243 \$
Total des prêts et acceptations bruts	233 310 \$	17 129 \$	1 270 \$	253 438 \$
Provision pour pertes de crédit	(301)	(383)	(353)	(1 037)
Total des prêts et acceptations nets	233 009 \$	16 746 \$	917 \$	252 401 \$

⁽¹⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	53 229 \$	11 \$	— \$	53 240 \$
Très faible	67 594	783	—	68 377
Faible	29 688	2 997	—	32 685
Moyen	1 741	2 460	—	4 201
Élevé	1	809	—	810
Défaut	—	124	245	369
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	152 253 \$	7 184 \$	245 \$	159 682 \$
Provision pour pertes de crédit	(58)	(43)	(16)	(117)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	152 195 \$	7 141 \$	229 \$	159 565 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 547 \$	1 \$	— \$	5 548 \$
Très faible	6 576	9	—	6 585
Faible	7 544	1 243	—	8 787
Moyen	975	852	—	1 827
Élevé	8	1 218	—	1 226
Défaut	—	68	170	238
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	20 650 \$	3 391 \$	170 \$	24 211 \$
Provision pour pertes de crédit	(140)	(302)	(91)	(533)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 510 \$	3 089 \$	79 \$	23 678 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	22 624 \$	189 \$	— \$	22 813 \$
Autre que catégorie investissement	35 686	4 286	—	39 972
Sous surveillance	1 475	1 700	—	3 175
En défaut	—	101	776	877
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	59 785 \$	6 276 \$	776 \$	66 837 \$
Provision pour pertes de crédit	(114)	(67)	(204)	(385)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	59 671 \$	6 209 \$	572 \$	66 452 \$
Total des prêts et acceptations bruts	232 688 \$	16 851 \$	1 191 \$	250 730 \$
Provision pour pertes de crédit	(312)	(412)	(311)	(1 035)
Total des prêts et acceptations nets	232 376 \$	16 439 \$	880 \$	249 695 \$

⁽¹⁾ Incluent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 mars 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	50 666 \$	4 \$	— \$	50 670 \$
Très faible	22 142	54	—	22 196
Faible	6 769	921	—	7 690
Moyen	340	523	—	863
Élevé	6	260	—	266
Défaut	—	7	44	51
Total	79 923 \$	1 769 \$	44 \$	81 736 \$
Provision pour pertes de crédit	(46)	(23)	—	(69)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	79 877 \$	1 746 \$	44 \$	81 667 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	31 844 \$	197 \$	— \$	32 041 \$
Autre que catégorie investissement	13 245	1 071	—	14 316
Sous surveillance	318	227	—	545
En défaut	—	7	110	117
Total	45 407 \$	1 502 \$	110 \$	47 019 \$
Provision pour pertes de crédit	(23)	(7)	—	(30)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	45 384 \$	1 495 \$	110 \$	46 989 \$
Total des éléments hors bilan	125 330 \$	3 271 \$	154 \$	128 755 \$
Provision pour pertes de crédit	(69)	(30)	—	(99)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	125 261 \$	3 241 \$	154 \$	128 656 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et des lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	49 665 \$	5 \$	— \$	49 670 \$
Très faible	21 946	40	—	21 986
Faible	6 511	931	—	7 442
Moyen	315	576	—	891
Élevé	5	262	—	267
Défaut	—	—	44	44
Total	78 442 \$	1 814 \$	44 \$	80 300 \$
Provision pour pertes de crédit	(31)	(9)	—	(40)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	78 411 \$	1 805 \$	44 \$	80 260 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	30 908 \$	150 \$	— \$	31 058 \$
Autre que catégorie investissement	12 894	1 134	—	14 028
Sous surveillance	300	248	—	548
En défaut	—	9	118	127
Total	44 102 \$	1 541 \$	118 \$	45 761 \$
Provision pour pertes de crédit	(11)	(2)	—	(13)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	44 091 \$	1 539 \$	118 \$	45 748 \$
Total des éléments hors bilan	122 544 \$	3 355 \$	162 \$	126 061 \$
Provision pour pertes de crédit	(42)	(11)	—	(53)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	122 502 \$	3 344 \$	162 \$	126 008 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	9	(9)	—	—
Étape 2	(2)	3	(1)	—
Étape 3	—	(1)	1	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(4)	5	2	3
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(5)	2	(2)	(5)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	3	—	—	3
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(1)	(1)	(1)	(3)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	—	1	1
	—	(1)	—	(1)
Radiations et recouvrements	—	—	2	2
Solde à la fin de la période	59 \$	43 \$	18 \$	120 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	55	(54)	(1)	—
Étape 2	(21)	28	(7)	—
Étape 3	—	(12)	12	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(5)	14	31	40
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(35)	18	55	38
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	15	—	—	15
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(4)	(8)	(9)	(21)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(1)	—	(1)
	5	(15)	81	71
Radiations et recouvrements	—	—	(59)	(59)
Solde à la fin de la période	175 \$	295 \$	113 \$	583 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	9	(8)	(1)	—
Étape 2	(6)	7	(1)	—
Étape 3	—	(1)	1	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(4)	4	6	6
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(6)	4	23	21
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	21	—	—	21
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(3)	(2)	(6)	(11)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	1	—	1
Autres	—	1	—	1
	11	6	22	39
Radiations et recouvrements	—	—	(4)	(4)
Solde à la fin de la période	136 \$	75 \$	222 \$	433 \$
Total des soldes à la fin de la période	370 \$	413 \$	353 \$	1 136 \$
Composition				
Prêts	301 \$	383 \$	353 \$	1 037 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	69	30	—	99

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	73 \$	73 \$	20 \$	166 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	33	(31)	(2)	—
Étape 2	(4)	5	(1)	—
Étape 3	—	(1)	1	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(13)	4	1	(8)
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(43)	(2)	1	(44)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	9	—	—	9
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(3)	(5)	(1)	(9)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	—	(1)	(1)
Autres	—	—	(1)	(1)
	(21)	(30)	(3)	(54)
Radiations et recouvrements	—	—	—	—
Solde à la fin de la période	52 \$	43 \$	17 \$	112 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	158 \$	265 \$	80 \$	503 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	77	(75)	(2)	—
Étape 2	(22)	30	(8)	—
Étape 3	—	(9)	9	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(15)	10	36	31
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(36)	35	29	28
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	23	—	—	23
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(11)	(13)	(10)	(34)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(6)	(4)	—	(10)
	10	(26)	54	38
Radiations et recouvrements	—	—	(49)	(49)
Solde à la fin de la période	168 \$	239 \$	85 \$	492 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	112 \$	82 \$	179 \$	373 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	11	(11)	—	—
Étape 2	(15)	17	(2)	—
Étape 3	—	(1)	1	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(3)	5	6	8
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(20)	28	1	9
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	30	—	—	30
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(8)	(3)	(25)	(36)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	4	1	6	11
	(1)	36	(13)	22
Radiations et recouvrements	—	—	—	—
Solde à la fin de la période	111 \$	118 \$	166 \$	395 \$
Total des soldes à la fin de la période	331 \$	400 \$	268 \$	999 \$
Composition				
Prêts	290 \$	389 \$	268 \$	947 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	41	11	—	52

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

Les informations qui suivent constituent une mise à jour, depuis les derniers états financiers annuels, des données et des hypothèses clés sur lesquelles repose l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se référer aux notes 2 « Principales méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour perte de crédit » des états financiers combinés annuels.

L'environnement macroéconomique, caractérisé par une inflation persistante, des hausses rapides de taux d'intérêt, des pénuries de main-d'œuvre, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que par des tensions géopolitiques croissantes, cause toujours de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 mars 2023						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	0,3 %	1,8 %	1,9 %	2,1 %	(2,6) %	1,4 %
Taux de chômage (moyenne)	4,9 %	4,3 %	3,8 %	3,0 %	7,1 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,1 %	1,9 %	2,9 %	2,4 %	1,0 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(7,6) %	2,5 %	0,1 %	3,0 %	(27,3) %	4,9 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	176 p.b.	123 p.b.	126 p.b.	96 p.b.	259 p.b.	161 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	3,1 %	5,7 %	25,5 %	7,0 %	(14,8) %	7,3 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2022						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	(0,5) %	1,8 %	1,6 %	2,1 %	(3,0) %	1,4 %
Taux de chômage (moyenne)	5,1 %	4,5 %	4,0 %	3,2 %	7,3 %	7,3 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,4 %	2,0 %	4,0 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %
Prix des maisons (variation annualisée)	(8,6) %	2,1 %	(2,3) %	2,9 %	(27,6) %	4,1 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	171 p.b.	123 p.b.	121 p.b.	95 p.b.	260 p.b.	161 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	2,4 %	5,1 %	29,0 %	7,0 %	(16,2) %	6,7 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Le scénario de base prévoit une légère récession en 2023. En effet, en raison de l'inflation, les banques centrales ont accéléré le resserrement monétaire, ce qui devrait bientôt conduire à des baisses trimestrielles du PIB réel dans plusieurs économies, incluant le Canada et le Québec. Selon ce scénario, les difficultés économiques se traduiront par des augmentations du taux de chômage et le secteur de l'habitation sera particulièrement pénalisé. Au Québec, de légères baisses du PIB réel sont prévues pour le deuxième et troisième trimestre de 2023. Le taux de chômage québécois devrait remonter à un peu plus de 5 % et le prix des propriétés devrait chuter d'environ 17 % par rapport au sommet du printemps 2022. Ce scénario prévoit que si l'inflation revient comme prévu à 2 % en 2023, la Banque du Canada débutera alors une réduction de ses taux directeurs au quatrième trimestre de 2023 et poursuivra sur cette voie en 2024. Cela aiderait à accélérer la croissance économique après une année 2023 plus difficile. Le taux de chômage devrait graduellement converger vers 4 %, à moyen terme, au Québec.

Selon le scénario pessimiste, la croissance économique serait plus durement affectée par l'augmentation des taux d'intérêt. Les banques centrales décrèteraient plus de hausses de taux d'intérêt dans les prochains mois, afin de s'assurer que l'inflation retourne à sa cible dans un horizon proche. Dans ce scénario, le taux d'escompte serait relevé à 5,50 % au deuxième trimestre de 2023, ce qui contribuerait à accentuer la récession. Le taux de chômage augmenterait plus significativement, possiblement à 8 % au Québec. Le scénario baissier suppose également une correction plus significative du prix moyen des maisons, de l'ordre d'environ 35 % par rapport au précédent sommet. De plus fortes baisses de taux d'intérêt seraient décrétées au quatrième trimestre de 2023, en raison des difficultés économiques plus marquées que dans le scénario de base qui feraient baisser plus rapidement l'inflation.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par une réduction plus rapide et durable des contraintes du côté de l'offre. Cela supposerait que la guerre en Ukraine prenne fin plus rapidement. Des gains de productivité plus importants pourraient également être observés, ce qui aiderait la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait baisser à 3 % au cours des prochaines années. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la banque du Canada à relever le taux d'escompte à 5,25 % en 2023 et à ensuite le diminuer plus graduellement en 2024. Le taux d'escompte serait maintenu à 3,25 % pour les années 2025 à 2027, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 mars 2023 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	783 \$	777 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	637 \$	653 \$
Optimiste	508	523
Pessimiste	1 106	1 122

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Selon l'IFRS 9	783 \$	777 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	699 \$	714 \$

NOTE 6 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 mars 2023				Au 31 décembre 2022			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	68 699 \$	5 258 \$	72 755 \$	146 712 \$	72 071 \$	5 495 \$	67 811 \$	145 377 \$
Entreprises et gouvernements	50 379	492	64 081	114 952	51 422	327	62 423	114 172
Institutions de dépôts	393	—	301	694	193	—	94	287
	119 471 \$	5 750 \$	137 137 \$	262 358 \$	123 686 \$	5 822 \$	130 328 \$	259 836 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des actifs et passifs des contrats d'assurance, ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 31 mars 2023			Au 31 décembre 2022		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	23 943 \$	7 278 \$	31 221 \$	23 233 \$	7 015 \$	30 248 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(37)	—	(37)	(46)	—	(46)
	23 906 \$	7 278 \$	31 184 \$	23 187 \$	7 015 \$	30 202 \$
Passifs des contrats de réassurance	37 \$	— \$	37 \$	36 \$	— \$	36 \$
Actifs des contrats de réassurance	885 \$	795 \$	1 680 \$	859 \$	763 \$	1 622 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 517 M\$ (3 458 M\$ au 31 décembre 2022) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 644 M\$ (631 M\$ au 31 décembre 2022) en lien avec les garanties des fonds distincts.

Contrats comptabilisés initialement au cours de la période – Assurance de personnes

Le tableau suivant présente l'effet sur les passifs des contrats d'assurance émis, des contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes, comptabilisés initialement au cours des périodes terminées le 31 mars.

	2023			2022		
	Rentables	Déficitaires	Total	Rentables	Déficitaires	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures						
Frais d'acquisition	34 \$	25 \$	59 \$	26 \$	23 \$	49 \$
Sinistres, autres charges d'assurance et composants investissements	172	69	241	124	67	191
	206 \$	94 \$	300 \$	150 \$	90 \$	240 \$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures						
Ajustements au titre du risque non financier	(224)	(93)	(317)	(167)	(90)	(257)
Marge sur services contractuels	5	7	12	5	5	10
	13	—	13	12	—	12
Augmentation des passifs des contrats d'assurance provenant des contrats déficitaires	— \$	8 \$	8 \$	— \$	5 \$	5 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Revenus des activités d'assurance

Le tableau suivant présente la composition des revenus des activités d'assurance :

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2023			2022		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes						
Montants liés aux variations du passif de la couverture restante						
Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues	217 \$	— \$	217 \$	209 \$	— \$	209 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	10	—	10	10	—	10
Marge sur services contractuels pour services rendus au cours de la période	56	—	56	59	—	59
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	4	—	4	1	—	1
	287 \$	— \$	287 \$	279 \$	— \$	279 \$
Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes	648 \$	1 558 \$	2 206 \$	590 \$	1 508 \$	2 098 \$
Revenus des activités d'assurance	935 \$	1 558 \$	2 493 \$	869 \$	1 508 \$	2 377 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Reconnaissance de la marge sur services contractuels dans les excédents nets

Les tableaux suivants présentent le moment où la filiale d'assurance de personnes s'attend à comptabiliser à l'état combiné du résultat la marge sur services contractuels (MSC) restante :

Au 31 mars 2023	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	214 \$	200 \$	186 \$	173 \$	161 \$	643 \$	1 346 \$	2 923 \$
Contrats de réassurance	(20)	(19)	(17)	(16)	(15)	(61)	(107)	(255)

Au 31 décembre 2022	Échéances							Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
Marge sur services contractuels								
Contrats d'assurance	213 \$	198 \$	185 \$	172 \$	159 \$	635 \$	1 322 \$	2 884 \$
Contrats de réassurance	(20)	(19)	(18)	(16)	(15)	(61)	(108)	(257)

Atténuation des risques financiers

La filiale d'assurance de personnes a choisi de ne pas ajuster la MSC relativement à certaines variations de flux de trésorerie d'exécution des contrats de fonds distincts découlant de l'effet des risques financiers qui sont atténués par l'utilisation de dérivés et d'autres instruments financiers évalués « À la juste valeur par le biais du résultat net ». Ces variations de flux de trésorerie d'exécution ont été comptabilisées au poste « Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets » de l'état combiné du résultat. Si la filiale d'assurance de personnes n'avait pas fait ce choix, la MSC aurait plutôt diminué de 10 M\$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023 (augmenté de 158 M\$ pour la période terminée au 31 mars 2022).

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Le tableau suivant présente les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2023			2022		
	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat	880 \$	200 \$	1 080 \$	(2 220) \$	(152) \$	(2 372) \$
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	65	66	131	(177)	(136)	(313)
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance	945 \$	266 \$	1 211 \$	(2 397) \$	(288) \$	(2 685) \$
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Désactualisation	(187)	(65)	(252)	(39)	(17)	(56)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(456)	(53)	(509)	2 004	186	2 190
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents aux contrats avec participations directes	(212)	—	(212)	297	—	297
Effet de l'atténuation des risques financiers	(10)	—	(10)	158	—	158
Autres	(16)	—	(16)	(1)	—	(1)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(881)	(118)	(999)	2 419	169	2 588
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Désactualisation	9	7	16	2	3	5
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	20	5	25	(101)	(20)	(121)
Autres	1	—	1	—	—	—
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	30	12	42	(99)	(17)	(116)
Total des revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(851) \$	(106) \$	(957) \$	2 320 \$	152 \$	2 472 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	29 \$	94 \$	123 \$	100 \$	— \$	100 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	65 \$	66 \$	131 \$	(177) \$	(136) \$	(313) \$
Total	94 \$	160 \$	254 \$	(77) \$	(136) \$	(213) \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES ACTIFS ET PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs nets des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthode de la répartition des primes			
			Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023						
Solde du passif au début de la période	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$	23 233 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(275)	—	—	—	—	(275)
Autres contrats	(660)	—	—	—	—	(660)
	(935)	—	—	—	—	(935)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(10)	236	454	(2)	678
Amortissement des frais d'acquisition	80	—	—	—	—	80
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	19	—	—	—	19
	80	9	236	454	(2)	777
Résultat des activités d'assurance	(855)	9	236	454	(2)	(158)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	779	1	3	95	3	881
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(76) \$	10 \$	239 \$	549 \$	1 \$	723 \$
Composants investissements	(425) \$	— \$	154 \$	271 \$	— \$	— \$
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	1 307	—	—	—	—	1 307
Frais d'acquisition payés	(146)	—	—	—	—	(146)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(410)	(751)	—	(1 161)
Total des flux de trésorerie	1 161 \$	— \$	(410) \$	(751) \$	— \$	— \$
Autres variations	(17)	—	—	4	—	(13)
Solde du passif à la fin de la période	19 298 \$	104 \$	327 \$	4 105 \$	109 \$	23 943 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon Méthode de la répartition des primes				Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022							
Solde du passif au début de la période	22 162 \$	66 \$	342 \$	4 375 \$	161 \$		27 106 \$
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(277)	—	—	—	—		(277)
Autres contrats	(592)	—	—	—	—		(592)
	(869)	—	—	—	—		(869)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(16)	206	438	(2)		626
Amortissement des frais d'acquisition	70	—	—	—	—		70
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	20	—	—	—		20
	70	4	206	438	(2)		716
Résultat des activités d'assurance	(799)	4	206	438	(2)		(153)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(2 197)	—	—	(210)	(12)		(2 419)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(2 996) \$	4 \$	206 \$	228 \$	(14) \$		(2 572) \$
Composants investissements	(430) \$	— \$	177 \$	253 \$	— \$		— \$
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	1 208	—	—	—	—		1 208
Frais d'acquisition payés	(134)	—	—	—	—		(134)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(394)	(691)	—		(1 085)
Total des flux de trésorerie	1 074 \$	— \$	(394) \$	(691) \$	— \$		(11) \$
Solde du passif à la fin de la période	19 810 \$	70 \$	331 \$	4 165 \$	147 \$		24 523 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023					
Solde du passif au début de la période	66 \$	277 \$	6 192 \$	480 \$	7 015 \$
Revenus des activités d'assurance	(1 558) \$	— \$	— \$	— \$	(1 558) \$
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(110)	1 202	53	1 145
Amortissement des frais d'acquisition	266	—	—	—	266
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	4	(50)	(46)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	216	—	—	216
	266	106	1 206	3	1 581
Résultat des activités d'assurance	(1 292)	106	1 206	3	23
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	109	9	118
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 292) \$	106 \$	1 315 \$	12 \$	141 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 555 \$	— \$	— \$	— \$	1 555 \$
Frais d'acquisition payés	(267)	—	—	—	(267)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 166)	—	(1 166)
Total des flux de trésorerie	1 288 \$	— \$	(1 166) \$	— \$	122 \$
Solde du passif à la fin de la période	62 \$	383 \$	6 341 \$	492 \$	7 278 \$

⁽¹⁾ Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

⁽²⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Assurance de dommages (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽¹⁾		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022					
Solde du passif au début de la période	89 \$	62 \$	6 167 \$	465 \$	6 783 \$
Revenus des activités d'assurance	(1 508) \$	— \$	— \$	— \$	(1 508) \$
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(25)	1 089	49	1 113
Amortissement des frais d'acquisition	250	—	—	—	250
Variations liées aux sinistres survenus ⁽²⁾	—	—	(53)	(31)	(84)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	61	—	—	61
	250	36	1 036	18	1 340
Résultat des activités d'assurance	(1 258)	36	1 036	18	(168)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	(157)	(12)	(169)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 258) \$	36 \$	879 \$	6 \$	(337) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 494 \$	— \$	— \$	— \$	1 494 \$
Frais d'acquisition payés	(273)	—	—	—	(273)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(924)	—	(924)
Total des flux de trésorerie	1 221 \$	— \$	(924) \$	— \$	297 \$
Autres variations	(3)	—	(3)	—	(6)
Solde du passif à la fin de la période	49 \$	98 \$	6 119 \$	471 \$	6 737 \$

⁽¹⁾ Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

⁽²⁾ Correspond aux variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Assurance de personnes

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023					
Solde du passif au début de la période	15 658 \$	720 \$	2 847 \$	37 \$	19 262 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(56) \$	— \$	(56) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(10)	—	—	(10)
Ajustements liés à l'expérience	—	—	—	—	—
	—	(10)	(56)	—	(66)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(69)	(2)	69	2	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	3	—	—	—	3
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(17)	12	—	13	8
	(83)	10	69	15	11
Résultat des activités d'assurance	(83)	—	13	15	(55)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	741	31	11	—	783
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	658 \$	31 \$	24 \$	15 \$	728 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	407 \$	— \$	— \$	— \$	407 \$
Frais d'acquisition payés	(56)	—	—	—	(56)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(410)	—	—	—	(410)
Total des flux de trésorerie	(59) \$	— \$	— \$	— \$	(59) \$
Autres variations	(13)	—	—	—	(13)
Solde du passif à la fin de la période	16 244 \$	751 \$	2 871 \$	52 \$	19 918 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Assurance de personnes (suite)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de la période	19 002 \$	855 \$	2 895 \$	— \$	22 752 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	— \$	— \$	(59) \$	— \$	(59) \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(10)	—	—	(10)
Ajustements liés à l'expérience	(4)	—	—	—	(4)
	(4)	(10)	(59)	—	(73)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(330)	(8)	340	(3)	(1)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	3	—	—	—	3
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(17)	10	—	12	5
	(344)	2	340	9	7
Résultat des activités d'assurance	(348)	(8)	281	9	(66)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(2 108)	(94)	5	—	(2 197)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(2 456) \$	(102) \$	286 \$	9 \$	(2 263) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	372 \$	— \$	— \$	— \$	372 \$
Frais d'acquisition payés	(54)	—	—	—	(54)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(394)	—	—	—	(394)
Total des flux de trésorerie	(76) \$	— \$	— \$	— \$	(76) \$
Solde du passif à la fin de la période	16 470 \$	753 \$	3 181 \$	9 \$	20 413 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

JUGEMENTS IMPORTANTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

L'évaluation des passifs de contrats d'assurance est fondée sur des estimations et des hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Estimation des flux de trésoreries futurs – Assurance de personnes

Les hypothèses retenues pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs sont celles qui s'avèrent les plus probables selon le jugement de la direction. Le modèle utilisé considère que les flux de trésorerie futurs de meilleure estimation donnent le même résultat que la moyenne pondérée selon les probabilités d'un éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses sont déterminées selon le point de vue de la filiale d'assurance de personnes en fonction des situations qui existent à la date de clôture.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses utilisées pour déterminer les estimations des flux de trésorerie futurs découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur.

Mortalité

Les hypothèses de mortalité sont établies selon les résultats des études annuelles et des récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. En ce qui a trait aux rentes, la filiale d'assurance de personnes procède aussi à une étude annuelle de ses résultats techniques, qui comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la filiale d'assurance de personnes utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Taux de résiliation des contrats

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la filiale d'assurance de personnes ne sont pas assez crédibles. Pour certains types de produits, comme l'assurance vie temporaire 100 ans et l'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation moins élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la filiale d'assurance de personnes. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux charges reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle des charges pour chaque grande famille de produits et ces charges sont projetées en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres taxes et impôts non liés aux excédents. Les estimations des flux de trésorerie futurs ne tiennent pas compte des impôts sur les excédents.

Participations des titulaires

Les estimations des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance vie avec participation comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats d'assurance prévus pour ce bloc d'affaires, des rendements prévus des actifs sous-jacents et des attentes raisonnables des titulaires de contrat. Des modifications aux hypothèses les plus probables entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des estimations des flux de trésorerie futurs liées aux contrats d'assurance vie individuelle avec participation.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Estimation des flux de trésoreries futurs – Assurance de dommages

Faits et circonstances indiquant qu'un groupe est déficitaire

Pour chacun des portefeuilles et chacune des régions géographiques, les faits et circonstances indiquant qu'un groupe de contrats d'assurance est ou devient déficitaire sont déterminés de façon quantitative et qualitative. L'analyse quantitative est basée sur les ratios combinés estimés, lesquels représentent la somme des ratios de sinistralité et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance. Le dépassement par ceux-ci d'un seuil prédéterminé indique des faits et circonstances à l'effet qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire. Des rapports de suivi de la sinistralité sont également utilisés dans l'identification des faits et circonstances lorsque des écarts importants avec le budget sont observés. L'analyse qualitative est basée sur le jugement exercé par les membres d'un comité provenant de différents secteurs (tarification, actuariat, finances) qui se rencontrent trimestriellement pour échanger sur les tendances observées.

Passif au titre de la couverture restante

Les sinistres attendus sont basés sur les ratios historiques par portefeuille et par région géographique ajustés afin de refléter les conditions futures attendues. La sélection des facteurs d'ajustement des ratios historiques est basée sur les éléments mentionnés dans la section « Passif au titre des sinistres survenus » plus bas ainsi que d'autres éléments nécessitant aussi l'exercice du jugement tels que la prise en compte des catastrophes et de la saisonnalité. Certaines charges afférentes aux activités d'assurance que les filiales d'assurance de dommages devront engager pour régler les sinistres ne sont pas incluses dans les sinistres attendus. Ces coûts sont répartis entre les groupes de contrats d'assurance en fonction des efforts requis pour régler les sinistres.

Les encaissements futurs de primes et les autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues, incluant les frais d'acquisition le cas échéant, sont également calculés par groupe de contrats d'assurance.

Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus inclut des estimations individuelles des pertes pour chaque sinistre déclaré de même que des provisions pour les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés, pour les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui devront être engagées pour régler ces sinistres et pour l'insuffisance relative à l'estimation des pertes pour sinistres déclarés. Le passif au titre des sinistres survenus est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux normes de l'ICA.

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée pour projeter l'évolution future des sinistres. De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements ou les changements nécessaires pour établir adéquatement le passif au titre des sinistres survenus représentant la moyenne pondérée selon les probabilités des résultats possibles en ce qui concerne les paiements futurs au titre des sinistres. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégories de risque et par zones géographiques. De plus, les estimations prennent également en considération divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le coût moyen de règlement des sinistres et le nombre moyen de sinistres, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres et d'autres facteurs comme l'inflation, l'évolution des facteurs de marché, tels que le comportement du public à l'égard des réclamations et des conditions économiques, de même que des facteurs internes, tels que la composition du portefeuille de contrats d'assurance, les conditions de ceux-ci et les procédures de gestion des réclamations. Une part de jugement intervient également dans l'évaluation de la mesure dans laquelle des facteurs externes, comme les décisions judiciaires et la législation gouvernementale, peuvent influencer sur cette estimation.

Ajustements liés à la valeur temps

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être ajustées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers. Les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les flux de trésorerie futurs doivent cadrer avec les cours de marché courants observables sur des marchés actifs et refléter les caractéristiques des flux de trésorerie des passifs de contrats d'assurance, notamment au niveau de la durée et de la liquidité. Les taux d'actualisation utilisés par les filiales d'assurance pour l'ensemble de leurs contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus sont déterminés en utilisant l'approche descendante. Selon cette approche, les taux d'actualisation appropriés sont déterminés à partir d'une courbe de taux fondée sur les rendements attendus d'un portefeuille d'actifs de référence, ajustés pour éliminer les facteurs non pertinents aux passifs de contrats d'assurance.

Les filiales d'assurance utilisent différents portefeuilles d'actifs de référence pour leurs différentes familles de produits. Les portefeuilles d'actifs de référence sont composés d'une combinaison d'obligations gouvernementales et d'obligations corporatives respectant les proportions détenues par les filiales d'assurance. Ces actifs ont été sélectionnés afin de refléter de façon appropriée les caractéristiques des passifs de contrat d'assurance. Les courbes de taux ont été ajustées pour éliminer les facteurs non pertinents aux contrats d'assurance tel que le risque de crédit. Des ajustements sont également apportés afin de refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des passifs de contrats d'assurance et celles du portefeuille d'actifs de référence.

L'exercice du jugement est requis dans la détermination des courbes de taux à utiliser, notamment en raison de la détermination des actifs détenus dans les portefeuilles de référence, des taux sans risque, des ajustements pour le risque de crédit et des ajustements pour la liquidité. Les filiales d'assurance ont déterminé que les informations observables sur le marché pour déterminer les courbes de taux sont disponibles jusqu'à 30 ans. Au-delà de ce point, les courbes de taux sont déterminées en utilisant une technique d'interpolation linéaire entre le dernier point observable et le taux ultime, qui a été fixé à 70 ans.

Pour ses contrats d'assurance avec participation directe, la filiale d'assurance de personnes utilise les mêmes courbes de taux pour actualiser l'ensemble des flux de trésorerie de ces contrats et tient compte de la variabilité des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents en utilisant la modélisation stochastique.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance. Les risques sur lesquels porte l'ajustement au titre du risque non financier sont le risque d'assurance et les autres risques non financiers, tels que le risque de déchéance et le risque de dépenses, c'est-à-dire la possibilité d'une augmentation inattendue des frais administratifs afférents à la gestion du contrat. Cet ajustement reflète également le degré d'aversion au risque des filiales d'assurance ainsi qu'un avantage pour refléter le niveau de diversification que les filiales d'assurance considèrent dans la détermination de cette indemnité.

L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé au niveau consolidé de chacune des filiales d'assurance sur une base nette de réassurance, puis alloué à chaque groupe de contrats d'assurance et à chaque groupe de contrats de réassurance détenus selon leur profil de risque.

L'ajustement au titre du risque non financier est actualisé en utilisant les taux d'actualisation décrits à la section « Ajustements liés à la valeur temps ».

Assurance de personnes

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de personnes est déterminé en utilisant la technique des quantiles. Cette technique consiste à déterminer l'ajustement au titre du risque non financier de telle sorte que la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution soient suffisants pour remplir les obligations liées à l'exécution des contrats d'assurance se situe dans un intervalle de confiance acceptable pour la prise en charge de l'incertitude. Cette approche nécessite qu'un modèle soit utilisé pour générer une distribution des risques des flux de trésorerie. Le modèle utilisé considère comme hypothèse que l'incertitude engendrée par les risques d'assurance sur les flux de trésorerie futurs a une distribution de probabilité normale et que la moyenne de la distribution correspond aux flux de trésorerie futurs de meilleure estimation. Le coussin de solvabilité global calculé selon les exigences de capital réglementaire est utilisé dans le modèle comme point de référence pour ce qui est de l'étalonnage du niveau de confiance correspondant à l'ajustement au titre du risque non financier. La diversification intra-risque et la diversification entre les risques basée sur les caractéristiques des risques associés aux produits sont pris en compte dans l'application du modèle. La filiale d'assurance de personnes utilise un niveau de confiance de 80 % (80 % au 31 décembre 2022).

Assurance de dommages

L'ajustement au titre du risque non financier des contrats d'assurance de dommages est déterminé en se basant sur la méthode du coût du capital. Selon cette méthode, la matérialisation du passif, le capital alloué ainsi que le coût du capital sont projetés individuellement par ligne d'affaires. Le capital alloué aux lignes d'affaires pour supporter le risque correspond à la somme du capital à la cible opérationnelle et du capital exclu du capital disponible par les organismes de réglementation. Pour une ligne d'affaires, l'ajustement au titre du risque non financier selon cette méthode est calculé comme étant la valeur actualisée du coût en capital de celle-ci. La diversification entre les lignes d'affaires et les risques d'assurance des filiales d'assurances de dommages est considérée dans l'application de la méthode du coût du capital. Il est estimé que le résultat de la méthode du coût du capital équivaut à un niveau de confiance de 90 % (90 % au 31 décembre 2022) pour l'ensemble des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus.

Marge sur services contractuels

À chaque fin de période, la MSC à la date de clôture est répartie également entre chacune des unités de couverture restantes avant l'affectation pour les services rendus. La filiale d'assurance de personnes comptabilise ensuite à l'état combiné du résultat un montant de la MSC basé sur les unités de couverture affectées aux services rendus.

La direction doit faire preuve de jugement afin de déterminer les unités de couverture appropriées qui reflètent adéquatement le volume de services prévus sur la période de couverture des contrats d'assurance. Le volume de services prévus doit tenir compte à la fois des services découlant de la couverture d'assurance, mais aussi des services de rendement d'investissement, le cas échéant, pour les contrats d'assurance sans participation directe et des services liés à l'investissement pour les contrats d'assurance avec participation directe. Afin de déterminer le volume de services prévus au titre de la couverture d'assurance, la filiale d'assurance de personnes utilise le montant qu'elle s'attend à ce que le titulaire de contrat puisse réclamer si un événement assuré se produit.

Le volume de services d'assurance est déterminé en fonction :

- du capital assuré pour les contrats d'assurance individuelle;
- du paiement de rente pour les contrats de rentes;
- des valeurs garanties pour les contrats de fonds distincts.

Pour les services de rendement d'investissement et les services liés à l'investissement, la valeur des fonds des titulaires est utilisée pour déterminer le volume de services fournis.

La période de couverture d'un contrat d'assurance est définie comme la période pendant laquelle des services sont fournis au titulaire de contrats d'assurance. La filiale d'assurance de personnes tient compte de la probabilité de survenance des événements, uniquement dans la mesure où ils affectent la durée de couverture prévue des contrats. La période de couverture est déterminée en fonction de la date d'échéance du contrat ajusté selon les probabilités de survie du contrat.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

La filiale d'assurance de personnes comptabilise la MSC des contrats de réassurance détenus en lien avec leurs contrats d'assurance individuelle à l'état combiné du résultat au fur et à mesure que les services sont reçus du réassureur. La quantité de services reçus est déterminée en fonction du capital assuré des contrats d'assurance cédés au réassureur et de la durée du contrat de réassurance. Les unités de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus sont basées sur la couverture d'assurance fournie par le réassureur. La filiale d'assurance de personnes détermine la quantité de services reçus en fonction des valeurs nominales des contrats d'assurance cédés. La période de couverture de ces contrats est déterminée en fonction de la période de couverture des contrats d'assurance sous-jacents dont les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre des contrats de réassurance détenus.

GESTION DES RISQUES

Risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état combiné du résultat et sur les capitaux propres. Ce risque provient des passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance de ces filiales ainsi que des portefeuilles d'actifs à revenus fixes qu'elles détiennent. Le risque de taux d'intérêt auxquelles les filiales d'assurance sont exposées s'explique notamment par la variation du taux sans risque et les écarts d'appariement entre l'actif et le passif. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence des mouvements de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'impact sur les excédents nets d'une variation des taux d'intérêt. La direction est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. Au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

De plus, un programme de couverture a été mis en place par la filiale d'assurance de personnes afin de minimiser l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts et les garanties de taux d'intérêt minimum offertes sur certains contrats d'assurance vie universelle.

Les tableaux suivants présentent l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance de la filiale d'assurance de personnes :

Au 31 mars 2023	Excédents nets		
	MSC	après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	7 \$	1 404 \$	1 404 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	(1 415)	(1 452)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(21)	(1 747)	(1 747)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	1 751	1 791

Au 31 décembre 2022	Excédents nets		
	MSC	après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	7 \$	1 319 \$	1 319 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	(1 196)	(1 308)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt			
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(28)	(1 641)	(1 641)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	—	1 484	1 615

Pour les instruments financiers de la filiale d'assurance de personnes qui ne sont pas détenus dans le cadre des activités d'assurance, une augmentation des taux d'intérêts de 1 % aurait une incidence défavorable sur les excédents nets de 1 M\$ au 31 mars 2023 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2022) ainsi qu'une incidence défavorable sur les capitaux propres de 18 M\$ au 31 mars 2023 (incidence défavorable de 14 M\$ au 31 décembre 2022), alors qu'une diminution des taux d'intérêts de 1 % n'aurait aucune incidence sur les excédents nets au 31 mars 2023 (incidence favorable de 13 M\$ au 31 décembre 2022) mais une incidence favorable sur les capitaux propres de 10 M\$ au 31 mars 2023 (incidence favorable 13 M\$ au 31 décembre 2022).

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les tableaux suivants présentent l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que sur les actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance des filiales d'assurance de dommages :

Au 31 mars 2023	Excédents nets	
	après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	142 \$	142 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(115)	(194)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(151)	(151)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	123	208

Au 31 décembre 2022	Excédents nets	
	après ristournes aux membres	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	132 \$	132 \$
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	(127)	(196)
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt		
Passifs nets des contrats d'assurance et de réassurance	(141)	(141)
Actifs financiers détenus dans le cadre des activités d'assurance	135	210

Aux 31 mars 2023 et 31 décembre 2022, tous les instruments financiers des filiales d'assurance de dommages étaient détenus dans le cadre des activités d'assurance.

NOTE 8 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(795) \$	(9) \$	(1 237) \$	(13) \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(534)	—	(815)	—
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(6)	—	(6)	—
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 335) \$	(9) \$	(2 058) \$	(13) \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 6 M\$ au 31 mars 2023 (10 M\$ au 31 décembre 2022) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un niveau de fonds propres qui respecte son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. La gestion du capital doit également faire en sorte que la structure des fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, et des créanciers, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. Celle-ci est conforme à la politique sur la gestion du capital du Mouvement Desjardins approuvée par le conseil d'administration de la Fédération.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers. En février 2023, l'AMF a publié une mise à jour de cette ligne directrice qui découle des réformes réglementaires de Bâle III approuvées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en 2017. Ces réformes visent essentiellement à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières. Cette mise à jour est entrée en vigueur au premier trimestre de 2023.

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujéti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Par ailleurs, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %.

Depuis le 1^{er} avril 2022, le Mouvement Desjardins doit satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

Au 31 mars 2023, le Mouvement Desjardins respecte toutes les exigences réglementaires de l'AMF en matière de capital.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires⁽¹⁾ :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A	27 890 \$	28 156 \$
Fonds propres de la catégorie 1	27 890	28 156
Total des fonds propres	30 075	30 445
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽²⁾	40 203	38 722
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	116 478	118 783
Risque de marché	3 531	3 959
Risque opérationnel	20 223	15 114
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	140 232	137 856
Ajustement transitoire en fonction du plancher de fonds propres	—	1 455
Total des actifs pondérés en fonction des risques	140 232 \$	139 311 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽²⁾	137 189	134 880
Exposition du ratio de levier	360 248	371 598
Exposition du ratio de levier TLAC⁽²⁾	353 231	364 519
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	19,9 %	20,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	19,9	20,2
Total des fonds propres	21,4	21,9
TLAC ⁽²⁾	29,3	28,7
Levier ⁽³⁾	7,7	7,6
Levier TLAC ⁽²⁾⁽³⁾	11,4	10,6

⁽¹⁾ Les données comparatives sont conformes aux exigences de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital en vigueur au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

⁽³⁾ Dans le cadre des mesures d'allègement temporaires émises par l'AMF depuis le 31 mars 2020, les réserves auprès de banques centrales sont exclues du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

NOTE 10 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2023	2022
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	2 715 \$	1 738 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	420	132
À la juste valeur par le biais du résultat net	3	2
	3 138	1 872
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	1 475	363
À la juste valeur par le biais du résultat net	6	3
	1 481	366
	1 657 \$	1 506 \$

REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Les tableaux suivants présentent la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance, sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	36 \$	264 \$	300 \$	59 \$	(436) \$	(377) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	174	522	696	131	(2 175)	(2 044)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	55	(22)	33	32	(14)	18
Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13	—	13	—	—	—
Au coût amorti et autres	15	23	38	23	8	31
	293 \$	787 \$	1 080 \$	245 \$	(2 617) \$	(2 372) \$

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2023			2022 Retraité (note 2)		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres ⁽¹⁾	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres ⁽¹⁾	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(140) \$	896 \$	756 \$	18 \$	(1 122) \$	(1 104) \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(16)	(16)	2	(6)	(4)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10	(24)	(14)	—	(35)	(35)
Au coût amorti et autres	(9)	(827)	(836)	(10)	992	982
	(139) \$	29 \$	(110) \$	10 \$	(171) \$	(161) \$

⁽¹⁾ Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023, la valeur de rachat du Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement au coût amorti a diminué de 827 M\$ (a augmenté de 992 M\$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2022). Des montants équivalents pour l'Actif net des fonds distincts – Contrats d'investissements sont présentés pour les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)	2023	2022 Retraité (note 2)
Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars										
Revenu net d'intérêts	1 532 \$	1 284 \$	4 \$	— \$	— \$	— \$	121 \$	222 \$	1 657 \$	1 506 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	213	279	62	148	(43)	(19)	232	408
Autres revenus	700	649	362	322	(8)	(5)	(276)	(264)	778	702
Revenu net total	2 232	1 933	579	601	54	143	(198)	(61)	2 667	2 616
Dotation à la provision pour pertes de crédit	109	6	(1)	—	(2)	—	(1)	—	105	6
Frais autres que d'intérêts nets	1 823	1 632	428	385	93	73	(248)	(86)	2 096	2 004
Excédents d'exploitation	300	295	152	216	(37)	70	51	25	466	606
Impôts sur les excédents	77	77	43	54	(12)	17	16	7	124	155
Excédents avant ristournes aux membres	223	218	109	162	(25)	53	35	18	342	451
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	78	75	—	—	—	—	—	—	78	75
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	145 \$	143 \$	109 \$	162 \$	(25) \$	53 \$	35 \$	18 \$	264 \$	376 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	145 \$	143 \$	109 \$	162 \$	(28) \$	42 \$	35 \$	18 \$	261 \$	365 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	3	11	—	—	3	11

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 mars 2023	322 424 \$	54 496 \$	13 213 \$	8 471 \$	398 604 \$
Au 31 décembre 2022 Retraité (note 2)	321 357 \$	51 180 \$	12 846 \$	18 561 \$	403 944 \$

NOTE 12 – ACQUISITION IMPORTANTE

Le 1^{er} mars 2023, par l'entremise de 9479-5176 Québec Inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation d'IDC Worldsource Insurance network inc., de Worldsource Financial Management inc. et de Worldsource Securities inc. (collectivement ci-après, désignées « Worldsource »). Worldsource se spécialise dans les activités de distribution indépendante en assurance, en fonds communs et en valeurs mobilières. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position à l'échelle du Canada en distribution indépendante, en plus de renforcer sa stratégie de croissance dans l'ensemble du marché canadien.

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris ainsi que de la contrepartie transférée est substantiellement complétée, mais demeure provisoire en raison de la clôture récente de la transaction. La comptabilisation du regroupement d'entreprises devrait être terminée au cours des prochains trimestres.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

	Au 1 ^{er} mars 2023
Actifs identifiables nets acquis	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 \$
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	254
Actifs au titre de droits d'utilisation	4
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	442
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2
Autres actifs – Autres	31
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	(243)
Obligations locatives	(5)
Passifs d'impôt différé	(104)
Autres passifs – Autres	(45)
	343
Contrepartie	
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	6
Trésorerie nette utilisée pour l'acquisition	744
Contrepartie totale	750
Goodwill résultant de l'acquisition	407 \$

Le goodwill est attribuable aux synergies devant résulter de l'acquisition de Worldsource par le Mouvement Desjardins. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Depuis l'acquisition, la contribution des activités de Worldsource au « Revenu net total » du Mouvement Desjardins, s'élève à 17 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, la contribution de Worldsource aurait fait augmenter le « Revenu net total » de 58 M\$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2023.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023, des frais de clôture de 1 M\$ (3 M\$ au cours de l'exercice 2022) directement attribuables à l'acquisition ont été comptabilisés au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » de l'état combiné du résultat.

INFORMATION GÉNÉRALE

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.